

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Programme statistique 2005

Page

INSEE

- Direction des statistiques démographiques et sociales	
- Département de la démographie	2
- Mission répertoires et mouvement de la population	3
- Mission base permanente d'équipements	4
- Mission estimations localisées de population	5
- Cellule statistiques et études sur l'immigration	6
- Division enquêtes et études démographiques	7
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
- Division prix à la consommation	9
- Division conditions de vie des ménages	11
- Unité Recensement de la population	15
- Cellule infrastructures géographiques	24

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - INED	25
---	----

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- Département des études et de la prospective	27
- Centre national de la cinématographie	29

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

- Direction centrale de la police judiciaire	30
--	----

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Direction du personnel et de l'administration	
- Mission Bases de données et informations statistiques	32

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation	35
---	----

Extraits d'avant-projets de programmes statistiques présentés à d'autres formations	42
--	----

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de la démographie

Après la mise en place de l'unité recensement de la population, le 1^{er} juillet 2004, le département de la démographie a des attributions légèrement réduites : les travaux cartographiques sont désormais confiés à l'unité recensement de la population, ainsi que les recensements des territoires d'outremer et les recensements complémentaires.

L'enquête internationale « générations et genres » se propose d'analyser les comportements démographiques en fonction des rapports entre générations et entre genre, mais aussi l'effet des contextes économiques et des politiques familiales. Elle sera réalisée, à l'initiative de l'ONU, dans environ 30 pays d'Europe, sous la forme d'un panel d'individus interrogés 2 ou 3 fois à 3 ans d'intervalle. La première collecte française, préparée par l'Ined et réalisée par l'Insee, aura lieu en 2005.

Le département de la démographie s'associera largement aux travaux de validation des résultats du nouveau recensement, en particulier dans le cadre de l'élaboration du bilan démographique.

En 2005, la refonte de l'échantillon démographique permanent (EDP), initiée en 2004, se poursuivra. L'EDP sera enrichi à la fois de l'état civil jusqu'à 2003 inclus et des informations issues de la collecte de recensement de 2004.

Après une expression des besoins en 2004, le département débutera en 2005 la préparation d'une enquête sur l'immigration, reprenant pour partie l'enquête MGIS de 1991-1992. Cette opération, qui fait l'objet d'une forte demande, sera menée en partenariat avec l'INED et la DREES.

Les développements du projet de refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, se poursuivront. 2005 sera une année importante, avec la rédaction des études préalables de certains sous-projets et le début des études de conception générale.

Après la première mise à disposition de la base permanente d'équipements prévue fin 2004, le département de la démographie préparera en 2005 une extension à d'autres sources, qui devra être opérationnelle en 2006.

Mission répertoires et mouvement de la population

1. Exposé de synthèse

La refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, se poursuivra en 2005. Elle a pour objectif immédiat la dématérialisation accrue des échanges avec les fournisseurs (les communes en particulier) et les partenaires (organismes sociaux). Elle doit aussi améliorer les services rendus, dans un contexte où les besoins de certification d'état civil se multiplient. L'extension de la dématérialisation est déjà largement entreprise en 2004, avec la mise en place de l'outil AIREPPNET, qui permet aux mairies de transmettre par internet sécurisé les bulletins d'état civil et les avis d'inscription électoraux. En 2005, c'est le cœur de la base qui sera l'objet de la refonte, guidée par les services attendus de cette base. Une étude préalable d'ensemble sera préparée pour le printemps 2005.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Néant

3. Opérations répétitives

- Collecte et exploitation des bulletins de l'état civil
- Réalisation de l'enquête d'exhaustivité de l'état civil
- Gestion du fichier électoral et du RNIPP
- Enrichissement de l'EDP à partir des bulletins d'état civil.

Mission base permanente d'équipements

1. Exposé de synthèse

L'INSEE et le SCEES ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'INSEE a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'INSEE met en place une base permanente d'équipements, qui offrira une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. Ce projet est mené en étroite coopération avec plusieurs SSM (DEP du ministère de l'éducation et DREES en particulier).

2. Travaux nouveaux pour 2005

En 2005, après la mise à disposition d'une première base comportant un nombre limité de types d'équipements, les développements se poursuivront pour étendre la gamme des équipements à l'aide de nouvelles sources administratives. Une version millésimée de la base sera versée dans l'entrepôt de données locales (EDL) afin de permettre une utilisation plus facile des données. Une enquête de mesure de qualité sera mise en place. La base sera complétée par la production d'indicateurs sur le niveau d'équipement des territoires.

3. Opérations répétitives

Avant d'introduire un équipement dans la base permanente, des tests seront réalisés pour apprécier la capacité à définir l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, la base fera l'objet de mises à jour annuelles.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Le projet de base permanente des équipements prend la suite du projet d'inventaire permanent des équipements et services urbains décrit dans le programme à moyen terme 1999-2003.

Mission estimations localisées de population

1. Exposé de synthèse

Entre les recensements de population, l'INSEE élabore chaque année des estimations localisées de population, fondées sur l'utilisation de sources administratives, à l'aide de l'application « ELP ». L'application a été refondue en 2002 et 2003. Elle permet de produire en avril de l'année n+1 des estimations départementales au 1^{er} janvier de l'année n. Elle permet aussi de réaliser des estimations infradépartementales, à la demande des directions régionales.

En 2005, compte tenu du nouveau recensement, elle sera d'abord utilisée comme moyen de contrôle des résultats de la collecte de 2004 ; en effet, les estimations départementales au 1^{er} janvier 2004, qui devraient être produites au printemps 2005, devront prendre en compte les résultats de la collecte de recensement de 2004. En lien avec l'unité recensement de la population, une nouvelle méthode sera mise au point pour produire des estimations départementales sans attendre les résultats détaillés.

2. Travaux nouveaux pour 2005

En 2005, sera mise au point une nouvelle méthode d'estimation, tenant compte des résultats des collectes de recensement.

3. Opérations répétitives

Les estimations sont annuelles.

Cellule statistiques et études sur l'immigration

1. Exposé de synthèse

La cellule Études sur l'immigration a été mise en place au début des années quatre-vingt dix, après la création du Haut Conseil à l'intégration. Elle réalise des travaux d'étude sur les populations immigrées et sur les migrations entre la France et l'étranger. Outre les exploitations secondaires de sources statistiques diverses, elle peut collaborer à la mise en place d'enquêtes sur ce thème.

En 2005, la cellule poursuivra l'exploitation de diverses sources, comme l'EDP ou l'enquête Histoire de vie, pour une publication en 2005 dans la collection "Références" d'un ouvrage sur les immigrés. Elle préparera une nouvelle enquête sur l'immigration, s'inspirant des enseignements à la fois de l'enquête MGIS de 1991-1992 et de l'enquête Histoire de vie de 2003. Un groupe chargé de la conception de l'enquête sera mis en place en 2005.

2. Travaux nouveaux pour 2005

En 2005, dans le cadre des travaux du groupe statistique du Haut Conseil à l'intégration, un système d'information plus complet sur l'immigration sera mis en place, en collaboration avec l'INED. Il permettra de mieux répondre aux demandes croissantes venant de l'Union européenne ; il tirera parti des données fournies par les collectes annuelles de recensement et les données des sources administratives externes (ministère de l'Intérieur, Office des migrations internationales, OFPRA).

3. Opérations répétitives

Participation aux travaux du groupe statistique du Haut Conseil à l'intégration, au réseau Européen des migrations, mis en place par la Commission Européenne (DG Justice et Affaires intérieures), réponses aux demandes institutionnelles (ONU, Eurostat). Participation à l'élaboration du rapport annuel au Parlement prévu par l'article 1 de la loi du 26 novembre 2003 sur l'immigration.

Division enquêtes et études démographiques

1. Exposé de synthèse

La division enquêtes et études démographiques assure la comptabilité démographique, en particulier le bilan démographique de l'année écoulée. Elle réalise et exploite des enquêtes qui ont un lien avec la démographie. Elle entretient et exploite des bases de données qui s'appuient sur les données démographiques collectées par l'Insee : échantillon démographique permanent (EDP) et échantillons longitudinaux de mortalité.

Les travaux d'enrichissement de l'EDP par la collecte du recensement 2004 ont commencé ; ils s'étendront sur une bonne partie de l'année 2004, puis ce sera au tour de la collecte 2005 d'être intégrée à l'EDP. La fréquence annuelle des collectes de recensement rend nécessaire une refonte de la gestion de l'échantillon démographique permanent, dont les modalités sont en cours d'examen.

La comptabilité démographique devra elle aussi prendre en compte les apports de la première collecte du nouveau recensement. Sur le plan des exploitations, divers travaux sur la mortalité seront engagés à partir de l'EDP et des échantillons de mortalité constitués en 1999. L'exploitation de l'enquête « Histoire de vie » se poursuivra en 2005.

L'activité d'enquête de la division portera principalement sur l'enquête internationale « Générations et genres », en collaboration étroite avec l'INED. L'enquête « Violence et Santé » de la DREES, pour laquelle la division joue le rôle de « service concepteur », sera également réalisée par l'Insee d'ici la fin 2005. La division s'est par ailleurs impliquée dans la préparation du projet d'enquête longitudinale « Santé et itinéraire professionnel » lancé par la DREES et la DARES, et dont le terrain pourrait avoir lieu à l'automne 2006.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, rénovées ou de périodicité supérieure à l'année

- Enquête « Générations et genres »

Initiée par la Commission des nations unies pour l'Europe (ONU Genève), cette enquête démographique se propose d'analyser dans 30 pays d'Europe les comportements démographiques en relation avec les relations entre genres et entre générations, mais aussi en fonction des situations économiques et politiques des pays et des régions. Elle prendra la forme d'un panel d'individus interrogés 2 ou 3 fois à 3 ans d'intervalle, complété par une base de données contextuelles sur des variables économiques et relatives à la politique de la famille. L'enquête Française sera réalisée par l'Insee en étroite collaboration avec l'INED, qui participe à sa conception dans le groupe de projet international. La première collecte aura lieu à l'automne 2005, auprès d'un échantillon d'un peu plus de 10 000 personnes.

- Mise en place d'une cohorte d'enfants

Une cohorte d'enfants devrait être mise en place, comme il en existe dans d'autres pays, afin de mieux connaître l'impact des conditions de vie dans l'enfance sur le devenir des individus. Ce projet à long terme, à l'initiative de l'Inserm, portera en particulier sur la santé. Il débutera par une enquête qui pourrait être réalisée en 2006. La réflexion sur ce projet sera approfondie en 2005.

2.2. Autres travaux nouveaux ou rénovés prévus pour 2005

- Refonte de l'échantillon démographique permanent (EDP)

Le besoin croissant d'informations longitudinales, allié au coût des panels d'enquêtes, conduit à privilégier la constitution de sources longitudinales basées sur des sources de nature administrative, tel que l'EDP. Une refonte sera engagée, sous réserve de l'avis de la CNIL, visant à passer de 4 jours de naissance à 16 jours et à prendre en compte d'autres sources d'informations (DADS en particulier). Cette refonte fera l'objet d'une expression des besoins début 2005.

3. Opérations répétitives

- **Comptabilité démographique**

La principale innovation dans ce domaine portera sur l'intégration des résultats du nouveau recensement : une méthode devra être mise en place pour assurer l'utilisation optimale des apports des sources de l'état civil et des collectes annuelles du nouveau recensement, afin d'établir des séries homogènes de population et d'élaborer des analyses pertinentes.

On travaillera également à améliorer l'exploitation des données d'état civil sur les reconnaissances.

- **Études**

L'année 2005 sera largement consacrée à l'exploitation, dans le cadre de groupes ouverts aux partenaires de l'INSEE et aux chercheurs, des opérations réalisées ces dernières années : enquête « Histoire de vie », échantillon démographique permanent enrichi des données du recensement 1999, échantillons de mortalité, enquêtes HID.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

La publication des « Données de démographie régionale » interviendra en 2005. Ce thème a fait l'objet de publications dans *Insee première* en 2004.

5.2. Aspects "environnement"

Néant

5.3. Aspects "européens"

L'enquête « générations et genres » aura comme finalité importante des études de comparaisons entre pays européens.

6. Publications

Catherine Beaumel, Lucile Richet-Mastain, Aline Désesquelles, Mauricette Vatan (2004). « La situation démographique en 2002 - Mouvement de la population », *Insee-résultats*, n°34.

Crenner E. " Être retraité : tourner la page du travail ", *Insee première*, n°979, juillet 2004.

Daguet F. " La fécondité dans les régions à la fin des années quatre-vingt-dix - Davantage de naissances à la campagne ", *Insee première*, n°963, avril 2004.

Robert-Bobée I. " Les femmes le plus diplômées vivent plus longtemps en couple avant d'avoir un enfant ", *Insee première*, n°956, avril 2004.

Désesquelles A., Richet-Mastain L. " Bilan démographique 2003 : stabilité des naissances, augmentation des décès ", [Insee Première n°948, Février 2004](#)

Houseaux F. "La famille, pilier des identités", *Insee première*, n°937, décembre 2003.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Toutes les opérations prévues dans le moyen terme devraient être réalisées, avec parfois un peu de retard, soit pour sous-estimation de la charge de mise au point (enquête Identités), soit du fait des retards de l'exploitation du recensement.

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
Division des prix à la consommation

1 - Exposé de synthèse

Le projet de rénovation de la collecte des prix se terminera en août 2004. Après ce chantier qui a permis d'améliorer l'efficacité et la rapidité de la production statistique, l'accent sera mis sur l'amélioration de la méthodologie de **l'indice des prix à la consommation**. En liaison avec les travaux menés au niveau européen, une attention particulière sera portée sur le traitement des effets qualité lors des remplacements.

Le lancement du projet de saisie portable et de rénovation de l'application des prix dans les DOM, avec l'objectif d'une meilleure intégration dans l'indice national, est reporté.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

1) Enquêtes nouvelles

Aucune opération n'est envisagée.

2) Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2005

2.1) Mise en place d'un indice expérimental sur les dépenses des propriétaires occupants

Dans le cadre européen, la France participe à la mise en place de projets pilotes sur le suivi des prix liés aux dépenses des propriétaires occupant leurs logements. Les achats immobiliers sont actuellement exclus de l'indice car considérés comme de l'investissement. L'expérience lancée vise à élaborer un indice dans ce domaine avant d'étudier son éventuelle intégration dans l'IPC. La production de ce nouvel indice utilisera prioritairement les sources existantes.

2.2) Études sur les indices de prix par circuit de distribution

Suite au débat sur le rôle de la grande distribution dans la dynamique des prix à la consommation, des études seront menées à partir des données élémentaires de l'indice des prix. Le but de ces études sera de construire des indices de prix par forme de vente. Seront particulièrement étudiés les indices permettant un suivi de l'accord passé en juin sous l'égide du Ministère de l'économie entre la grande distribution et les industriels sur une baisse des prix les produits de grandes marques.

2.3) Mise en place d'un indice des prix à fiscalité constante

A la demande de la Banque centrale européenne, relayée par Eurostat, l'INSEE calculera un indice des prix à la consommation corrigé de l'impact des changements de fiscalité. Cet indice reprend les méthodes appliquées pour corriger les mesures fiscales de l'indice d'inflation sous-jacente en les étendant à l'ensemble des biens et services. Seront notamment corrigés les effets de modification de la TVA et des taxes sur le tabac, les boissons alcoolisées et les produits pétroliers. Ce nouvel indice sera intégré dans nos publications au début du second semestre 2005.

2.4) Amélioration de la qualité de l'IPC

- L'animation et la formation du réseau régional (collecte et production) seront poursuivies en liaison avec la Division "Coordination des activités d'enquête et des méthodes de collecte".

- La méthodologie de l'IPC sera améliorée sur divers points :

* développement des méthodes hédoniques pour le traitement des effets qualité lors des remplacements, en particulier dans les biens durables et l'habillement et de manière plus générale amélioration des méthodes de remplacement de produit en liaison avec l'échantillonnage.

* utilisation accrue de données issues de panels de distributeurs dans deux domaines : produits manufacturés et alimentaires de grande distribution, biens durables.

* rénovations ou améliorations méthodologiques sur certains indices tarifaires (de manière générale sur les produits à évolution rapide et tarification complexe)

3 - Opérations répétitives

L'indice des prix continuera à être élaboré et diffusé mensuellement. En début 2005, les deux publications mensuelles (indice provisoire puis indice définitif) seront remplacées par une publication unique définitive dans les délais de la publication provisoire actuelle.

Par ailleurs, la BDM est mise à jour le jour de la publication des indices. Diffusée sous forme papier et sur internet, on y trouve toute la gamme des indices produits : indices de référence détaillés, indices CVS, inflation sous-jacente, IPCH de la France et de ses partenaires.

L'enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile sur les profils de consommation, effectué par la division « synthèse des biens et services » est repris en charge par la division des prix à la consommation. Cette enquête annuelle, faite par voie postale auprès des opérateurs permet d'actualiser les données de structure utilisés pour le calcul de l'indice mensuel des prix de la téléphonie mobile.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Aucune évolution particulière n'est envisagée.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

I- Aspects régionaux et locaux

Comparaisons spatiales de niveaux de prix. Pour répondre notamment à des besoins de la commission européenne de régionalisation du calcul des parités de pouvoir d'achats (PPA) des études méthodologiques seront poursuivies. Elles feront largement appel à l'utilisation des relevés de prix effectués pour le calcul de l'IPCH mais pourraient également déboucher sur des enquêtes complémentaires pour certaines zones ou certains produits.

Le développement de ces travaux sera suivi par la Division des Prix à la Consommation, en liaison étroite avec la Direction des Études et Synthèses Économiques chargé du calcul des PPA et la DCSRI (mission d'expertise sur les prix à la consommation).

II- Aspects environnement

Rien à signaler.

III- Aspects européens

Le processus d'harmonisation européenne des indices de prix se poursuivra en 2005.

La France a rejoint le groupe de pays engagé dans la mise en place d'un indice expérimental relatif aux propriétaires occupants. Après une étude approfondie des sources existantes et l'élaboration d'une méthodologie, les premiers résultats sont attendus en 2005.

Par ailleurs, dans le cadre d'un "plan d'action" élaboré par Eurostat, un ensemble de travaux à caractère méthodologique a été entrepris pour progresser sur les deux dossiers délicats de l'échantillonnage et de l'ajustement de qualité. Ils déboucheront sur des propositions d'amélioration des méthodes de calcul de l'IPCH.

6 - Liste des publications

- Deux Informations Rapides mensuelles diffusant l'indice provisoire et l'indice définitif.
- « Indice des prix à la consommation : informatisation de la collecte et restructuration du réseau régional », Courrier des statistiques n°105-106 de juin 2003
- « Prix à la consommation – moyennes annuelles 2002 et 2003 », Informations Rapides n° 26, janvier 2004.

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Le projet de rénovation de l'indice des prix DOM, a été repoussé en 2006 afin de tenir compte de la révision du calendrier du projet IPCR et pour s'assurer de la disponibilité des moyens nécessaires à un bon démarrage.

Les autres travaux prévus au programme à moyen terme se déroulent conformément aux prévisions.

Division conditions de vie des ménages

1 - Exposé de synthèse

L'année 2005 sera marquée d'une part par la collecte de l'enquête Budget de Famille et d'autre part par celle des enquêtes PCV (permanentes sur les conditions de vie) renouvelées, contenant notamment de nouveaux indicateurs sociaux.

Deux parties variables PCV seront également sur le terrain, l'une, en janvier sur les pratiques et opinions liées à l'environnement, et l'autre en octobre sur les technologies de l'information et de la communication.

En janvier également, et en articulation avec l'enquête PCV, une enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » sera réalisée à la demande de l'observatoire de la délinquance.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

• Collecte de l'enquête Budget des familles

L'enquête « Budget des familles » est réalisée dans la continuité des enquêtes Budget menées par l'Insee à un rythme quinquennal depuis 1979. L'étude des dépenses des ménages constitue le premier objectif de ces enquêtes : on enregistre leur montant et leur nature, ventilés dans une nomenclature d'environ 700 postes budgétaires. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services (au sens des Comptes Nationaux), comme les impôts et taxes ou les transferts inter-ménages, et l'enquête recueille également des éléments sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense comme l'autoconsommation alimentaire. Elle utilise des carnets de dépense en complément de la collecte plus traditionnelle par interview sous CAPI. Ces carnets sont remplis à la main par les enquêtés.

Outre la consommation, les enquêtes « Budget des familles » sont très utilisées pour l'étude des revenus, notamment depuis l'édition de 1995, à partir de laquelle ils sont relevés de manière détaillée. En effet, l'intérêt essentiel de ces enquêtes réside dans le fait de mettre en relation les ressources des ménages avec les niveaux et les structures de consommation.

L'échantillon devrait être d'environ 20 000 ménages en France métropolitaine et 3 000 dans les DOM.

• Refonte du système d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV).

A partir de 2005, le système des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV) s'articulera autour de deux collectes par an (en janvier et en octobre), et de l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (ERCV), réalisée en mai et comportant des indicateurs sociaux de « pauvreté en conditions de vie ». Les collectes de janvier et d'octobre seront réalisées à partir du même échantillon : il s'agit donc dorénavant d'une enquête annuelle. La collecte de janvier portera sur les thèmes de l'environnement du logement, des équipements de proximité, des pratiques de tri des déchets ménagers, des transports quotidiens et de la victimation (cambriolages, vols et agressions subis), ainsi que des opinions sur le quartier. Par rapport à la série précédente d'indicateurs sociaux, les changements principaux portent sur un rapprochement du questionnement sur la victimation de celui de l'enquête International Crime and Victimization Survey (ICVS) et sur l'approfondissement du thème des pratiques environnementales. En octobre, le questionnement, individuel, porte sur les conditions de travail, la formation « tout au long de la vie », la participation associative et électorale, les pratiques culturelles et les loisirs, l'accès et l'usage des ordinateurs et de l'internet, et la santé. Par rapport à la série précédente, le thème des conditions de travail a été allégé, le champ de la formation est étendu, la fréquence des pratiques culturelles devrait être mieux mesurée, et enfin les thèmes « technologies de l'information et de la communication » et « santé » ont été intégrés, le premier afin de répondre à des demandes européennes, le deuxième ayant été repris de l'ancienne enquête de mai, supprimée pour laisser place à ERCV (voir programme 2004).

• Partie variable des enquêtes permanentes sur les conditions de vie

En 2005, deux enquêtes "partie variable PCV" sont prévues, l'une en janvier sur le thème des **pratiques environnementales** et l'autre en octobre sur les **technologies de l'information et de la communication**.

Faisant suite à une première enquête réalisée en janvier 1998, l'objectif de l'enquête sur les **pratiques environnementales des ménages** est d'appréhender globalement ces pratiques, ce qui couvre une série de thématiques telles que le tri des déchets, les économies d'énergie dans le logement, le choix des modes de transport. Mais l'enquête dépasse le cadre des pratiques, d'une part pour fournir des informations sur les équipements environnementaux (collectifs et individuels), d'autre part pour tenter d'apporter des réponses à la question des déterminants de ces pratiques, fonction de la proximité ou de la disponibilité de ces équipements, mais aussi des caractéristiques socio-démographiques.

Des questions abordées lors de la précédente enquête, concernant les principaux domaines environnementaux, seront soit reprises dans cette partie variable, soit intégrées dans la partie fixe au travers des nouveaux indicateurs sociaux : tri des déchets, sensibilité à la pollution de l'air et au bruit, utilisation des moyens de transports, pratiques d'achats, consommation d'eau du robinet. Le questionnaire ne devra pas pour autant se borner à assurer la continuité des thèmes abordés en 1998 tant les comportements, les politiques et les équipements environnementaux ont évolué depuis. En particulier, les problématiques de l'effet de serre et des économies d'énergie apparaissent comme des sujets majeurs qui devront compléter les thématiques de 1998 : les pratiques d'achat des biens d'équipement ménagers et d'automobiles, l'utilisation d'équipements consommateurs d'énergie seront ainsi étudiés.

L'enquête sur les **technologies de l'information et de la communication** (TIC) a pour objectif d'étudier la diffusion et l'impact de ces technologies essentiellement les ordinateurs, l'internet, la téléphonie) sur les conditions de vie des ménages. C'est en abordant successivement l'équipement des ménages en TIC, les compétences des individus ainsi que les pratiques qui leur sont liées, tant à domicile que sur les lieux de travail ou d'étude, que l'on cherchera à dresser un panorama de leur diffusion. Diffusion, usage et impact de ces technologies pourront être étudiés, au moins partiellement, en évolution, car un objectif important est aussi l'actualisation des données obtenues par l'enquête « Nouvelles technologies », réalisée en octobre 2001 dans le cadre des enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie, et la poursuite de séries sur plus long terme (indicateurs sociaux, enquête PCV de mai 1998 sur les achats de biens d'équipement). L'enquête s'inscrit également dans le cadre d'un règlement européen visant à fournir régulièrement des données détaillées sur la « société de l'information ».

• Enquête « Cadre de vie et sécurité »

A la demande de l'Observatoire de la délinquance, une enquête « Cadre de vie et sécurité » sera réalisée en janvier 2005, parallèlement à l'enquête PCV. L'échantillon principal devrait être, à l'instar des EPCV, d'environ 8 000 ménages et 16 000 individus, et une extension d'environ 2 000 ménages est prévue dans les ZUS. La première partie de l'enquête reprendra entièrement les indicateurs sociaux de PCV, dont une partie importante porte précisément sur les questions de victimation. Un questionnement supplémentaire, de type « partie variable », viendra compléter ces indicateurs, notamment sur certaines victimations pouvant être subies par les personnes (vois de deux-roues, de téléphones mobiles, vandalisme,..) ou sur le sentiment d'insécurité dans le quartier. Ce dispositif permettra de rassembler les échantillons de l'enquête PCV de janvier et de l'enquête victimation, pour la partie couverte par les indicateurs sociaux, élevant alors l'échantillon à plus de 16 000 ménages et 26 000 individus (environ 12 000 ménages et 20 000 individus répondants sont attendus).

3 - Opérations répétitives

- Parties indicateurs sociaux des enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Dans le cadre du nouveau dispositif EPCV, deux collectes seront réalisées chaque année sur la base d'un même échantillon (voir infra). Par ailleurs, l'enquête européenne ERCV fournira des indicateurs sociaux permettant de couvrir le domaine de la pauvreté en conditions de vie (voir programme de la division « revenus-patrimoines »).

- Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages. L'enquête CAMME rénovée depuis janvier 2004 continuera à être réalisée tous les mois sauf en août. Des « micro-plates-formes » pourront être éventuellement réalisées.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

La division CDV ne mène aucune enquête auprès des entreprises.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

I- Aspects régionaux et locaux

L'enquête « Budget des familles » sera représentative au niveau des ZEAT (8 grandes régions) en métropole d'un côté, et des DOM de l'autre.

II- Aspects "environnement"

Les indicateurs sociaux de l'enquête PCV de janvier portent sur la qualité de l'habitat, l'environnement et la sécurité. L'enquête « partie variable » de janvier portera sur les pratiques environnementales des ménages.

III- Aspects européens

Le dispositif EPCV rénové inclura des modules harmonisés au niveau européen, notamment sur les nouvelles technologies. L'enquête victimation sera largement comparable à l'enquête International Crime and Victimization Survey (ICVS).

L'enquête CAMME rénovée est entièrement harmonisée au niveau européen.

6 - Liste des publications

Enquête Permanente Conditions de Vie (EPCV)

S. Dumartin, B. Seys, « Pauvreté et indicateurs de conditions de vie en France - résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie menée par l'Insee » Evolution 1997-2001, *Santé, Société et Solidarité*, n°1, 2003

Ch. Beaudelot, M. Gollac, « Travailler pour être heureux ? » ; *Ed Fayard* janvier 2003 ; enquête de janvier 1997

C. Tavan, « Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises dans l'enfance » ; *Insee Première* n°883, février 2003 ; enquête d'octobre 2000

F.Dell, N. Legendre et S. Ponthieux, « La pauvreté chez les enfants » ; *Insee Première* n°896, avril 2003 ; enquêtes de mai 1999 à 2001

JL. Le Toqueux, « Lieux de résidence et sentiment d'insécurité » ; *Données urbaines* n°4 mai 2003 ; enquête d'avril-juin 2001

Marie-Lys Potier, « Cadre de vie, victimation, et relation des citoyens avec les services de police » ; *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 51, 1^{er} trimestre 2003 ; enquête d'avril-juin 2001

M. Febvre, L. Muller, « Une personne sur deux est membre d'une association » ; *Insee Première* n°920, septembre 2003 ; enquête d'octobre 2002

C. Rizk, « le cadre de vie des ménages les plus pauvres » ; *Insee Première* n°926, octobre 2003 ; enquête d'avril 2001

J.L. Pan Ke Shon, « Isolement relationnel et mal-être » ; *Insee Première* n°931, novembre 2003 ; enquête d'avril 2001

C. Rizk, « Citadins, votre quartier est-il agréable à vivre ? » ; *Insee Première* n°934, novembre 2003 ; enquête d'avril 2001

O.Donnat, « Transmettre une passion culturelle », *Développement culturel* n°143 février 2004 ; enquête d'octobre 2000

M. Febvre et L. Muller, « La vie associative en 2002, 12 millions de bénévoles » ; *Insee Première* n°946 ; février 2004 ; enquête d'octobre 2002

M. Febvre et L. Muller, « Vie associative et bénévolat en 2002. Tableaux issus de l'enquête PCV « vie associative » et des indicateurs sociaux » ; *Document de travail Insee- DSDS n°F0402* ; enquête d'octobre 2002

Didier Gélot, Stéphanie Mas, « quand les habitants des quartiers défavorisés s'adressent à l'ANPE » *Premières Synthèses de la DARES* n°07.1, février 2004 ; enquête de janvier 2001

Enquête de conjoncture mensuelle auprès des ménages (Camme)

Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages; *Informations rapides* mensuelles; enquêtes janvier 1991 à décembre 2003

Les opinions des Français; *France, portrait social* - 2002; enquêtes janvier 2002 à juillet 2003

Enquête Sans domicile (janvier-février 2001)

B. Guiot de la Rochère, « La santé des sans-domiciles usagés des services d'aide » ; *Insee Première n° 893*, Avril 2003

Ch. Aliaga, C.Brousse et alii, « France, Québec : une comparaison de la population des sans-domicile usagés des services d'aide » ; *Santé, Société et Solidarité, n°1*, 2003

B. Guiot de la Rochère, « Les Sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi » ; *Insee Première n° 925*, octobre 2003

M.Avenel et J.Damon, « Les contacts avec les intervenants sociaux des sans domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds » ; *Etudes et résultats n° 277*, décembre 2003

Divers

S. Ponthieux, « Que faire du capital social ? » ; *Document de travail DSDS*, octobre 2003

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

Enquête "Budget de famille"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2005.	Enquête quinquennale.	Enquête présentée au comité de label le 3 mars 2004
Enquête "Transports"	SES et Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2007.	Enquête précédente datant de 1993-1994.	Contacts pris avec le SES au cours du mois de mars 2004
Enquête « emploi du temps »	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2008.	Décennale.	Démarrage des travaux prévu pour septembre 2005
Enquête "pratiques environnementales"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En janvier 2005.	Dans le cadre de l'EPCV.	Enquête présentée au comité du label le 18 mars 2004
Enquête "participation à la vie culturelle et sportive"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En janvier 2007 ou octobre 2007.	Dans le cadre de l'EPCV.	Démarrage des travaux prévu courant 2005
Enquête "nouvelles technologies"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En janvier 2006.	Dans le cadre de l'EPCV.	Enquête présentée pour opportunité au CNIS en mai 2004

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales Unité Recensement de la population

1 - Exposé de synthèse

La rénovation du recensement de la population a connu en 2004 sa première année de mise en œuvre, la première enquête de recensement ayant été lancée en janvier et février.

Le projet de programme statistique présenté ici correspond à la réalisation de la deuxième enquête de recensement en janvier et février 2005 et confirme l'entrée en régime de croisière des nouvelles modalités de recensement en France.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 2004-2008, le recensement de la population avance ainsi dans le premier cycle de cinq ans prévu par la loi pour prendre en compte l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des départements d'outre-mer :

- comme celle de 2004, l'enquête de recensement de 2005 sera réalisée dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus (environ 900) et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants (soit un peu plus de 7 000 communes) ;

- la réalisation des cinq premières enquêtes annuelles de recensement permettra d'entrer, fin 2008, dans la production des populations légales annuelles et de statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

En termes de collecte, l'enquête de recensement de 2005 ressemblera trait pour trait à celle de 2004, n'étaient les perfectionnements techniques que l'expérience de 2004 permettra d'introduire dans les procédures, dans les formations des acteurs, dans les manuels et imprimés et dans les applications informatiques.

En revanche, l'exploitation des questionnaires franchira une nouvelle étape puisque le codage et le redressement des variables liées à la profession pourront être introduits dans le traitement des fichiers (en reprenant, bien entendu, ceux de 2004).

3 - Opérations répétitives

L'entrée du nouveau recensement en régime de croisière en 2005 ouvrira une série annuelle d'enquêtes de recensement menées selon des modalités qui ont été décrites de manière détaillée dans le programme statistique pour 2004 et ne sont donc rappelées ici que dans leurs grandes lignes.

Ces enquêtes auront lieu chaque année par sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus et seront conduites de manière telle que, en cinq ans, le territoire de chaque commune aura été entièrement pris en compte.

Simultanément, chaque année, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants fera l'objet d'une enquête de recensement exhaustive, de sorte que, en cinq ans, toutes ces communes auront été recensées.

Les protocoles de collecte du nouveau recensement ont été élaborés en tenant compte de la répartition des rôles entre l'Insee et les communes telle que le précise la loi : l'Insee organise et contrôle la collecte des informations, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

1- La préparation de la collecte de l'année 2005 :

L'initialisation (2e trimestre 2004) :

La première tâche consiste à initialiser les référentiels utilisés dans la campagne : géographiques (communaux, infracommunaux), administratifs (coordonnées des mairies) et statistiques (données des recensements précédents et de la taxe d'habitation).

Par ailleurs, le répertoire d'immeubles localisés, mis à jour en continu, est soumis à l'expertise de la commune en juin. Une fois arrêté par l'Insee, il permet de mettre à jour la base de sondage d'adresses et de tirer les adresses à enquêter l'année suivante dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Enfin, un premier courrier avant mai 2004 informera les communes de moins de 10 000 h concernées par la prochaine campagne du planning et des modalités de réalisation, du montant de la dotation forfaitaire et des dispositions à prendre. Un courrier analogue rappellera ces éléments aux communes de 10 000 habitants ou plus (concernées chaque année) et les informera des nouveautés éventuelles.

Le versement de la dotation forfaitaire de recensement aux communes sera préparé au niveau national et devra être effectif au plus tard le 31 mars 2005.

La mise en place de l'organisation en direction régionale (2e trimestre 2004) :

Quelle que soit sa taille, la commune est accompagnée pendant toute la durée de la collecte par un agent de l'INSEE, dénommé "superviseur". Celui-ci a une triple mission : d'une part, il assure conseil et appui technique ; d'autre part, il contrôle la qualité des opérations ; enfin, il participe à la formation des acteurs de la commune, notamment des agents recenseurs. Pour exécuter cette mission, il se rend régulièrement dans les communes. La désignation des superviseurs doit intervenir avant septembre 2004. La DR informera chaque commune du nom du superviseur.

L'enquête cartographique dans les DOM (3e et 4e trimestres 2004) :

Dans les DOM, faute d'un répertoire d'immeubles localisés, le plan de sondage s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Dans chaque commune de 10 000 habitants ou plus, les îlots sont répartis en 5 groupes de rotation équilibrés suivant des variables démographiques et de type logement issues du recensement de la population de mars 1999. Chaque année un groupe de rotation est concerné par les opérations de recensement. Pour pallier les insuffisances des sources administratives de suivi de la construction, l'Insee mène annuellement une enquête cartographique sur les îlots du groupe de rotation, enquête qui permet de localiser toutes les constructions de cette portion du territoire communal et d'y dénombrer les logements. Un sous-échantillon des adresses du groupe est ensuite tiré de telle sorte que la charge de collecte représente 40% des logements du groupe. Au bout du cycle de cinq ans, la totalité du territoire de la commune est ainsi prise en compte du fait de l'enquête cartographique et 40% des logements sont recensés.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'objectif est différent, même si les variables collectées sont les mêmes. L'enquête cartographique permet un contrôle d'exhaustivité qui remplace l'utilisation du fichier de la taxe d'habitation faite en métropole.

Les données collectées, y compris le nom de l'occupant principal, auront deux utilisations :

1. Tirage de l'échantillon des adresses à enquêter dans les communes de 10 000 habitants ou plus, puis transmission de cette information ainsi que des « carnets de tournée » aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale ;
2. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, préparation des « carnets de tournée » qui leur seront transmis.

Par ailleurs, ces mêmes données, à l'exception du nom de l'occupant principal, pourront être utilisées pour la création et la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL).

La mise en place de l'organisation dans les communes (3e trimestre 2004) :

Le maire nomme un responsable de la conduite du recensement dans la commune (le coordonnateur communal) et communique son nom à l'INSEE. Ce responsable est l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne annuelle de recensement des ménages. Il a probablement des collaborateurs, dont le nombre est fonction du nombre d'agents recenseurs (l'INSEE recommande un agent d'encadrement pour dix agents recenseurs). Le coordonnateur communal et ses collaborateurs assurent l'encadrement et le suivi du travail des agents recenseurs. Ils sont nommés par arrêté municipal.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la commune. Pour ces fonctions, les communes peuvent faire appel, soit à du personnel communal, soit à un recrutement externe. Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal, de préférence à l'issue de la première séance de formation.

Les agents recenseurs, comme les autres membres de l'équipe communale, sont tenus au respect du secret professionnel en tant qu'acteurs d'une collecte d'information relevant du système statistique public. A ce titre, ils sont assujettis aux dispositions de la loi du 7 juin 1951 concernant le respect de la confidentialité des informations recueillies et de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Première visite du superviseur (4e trimestre 2004) :

Au cours du dernier trimestre, le superviseur de l'INSEE effectue sa première visite en commune. Il étudie avec le coordonnateur communal du RP l'organisation à mettre en place.

L'objectif de ce premier contact est d'installer de bonnes conditions pour le partenariat de collecte, et de faire le point sur la mise en place de l'organisation et plus particulièrement sur :

- l'organisation du RP, le déroulé des opérations, la livraison des imprimés, le matériel pour la collecte (carnet de tournée, plans) et le calendrier ;
- les questions que se pose la commune et l'organisation envisagée ;
- la formation des acteurs et ses modalités ;

La mise en place des imprimés (4e trimestre 2004) :

Les questionnaires du recensement sont imprimés, personnalisés et routés vers les communes par un prestataire dans le cadre d'un marché. Dans les DOM, le prestataire livre les services de l'INSEE, à charge pour ces derniers de livrer les communes. Chaque bulletin individuel et feuille de logement porte les éléments suivants :

- le nom de la commune et son code géographique ;
- un code à barres non significatif. Ce code à barres comporte 10 positions : la première identifie l'année de collecte, la seconde le type de questionnaire et les 8 suivantes sont un numéro incrémental. Il n'y a ainsi pas deux bulletins porteurs du même code à barres, ce qui permet d'assurer un meilleur suivi de l'exploitation.

Les communes de 10 000 habitants ou plus reçoivent par ailleurs les listes d'adresses à enquêter.

Un courrier annonce à la commune l'envoi des imprimés du recensement et les quantités. Plusieurs envois sont prévus. Dans les deux mois qui précèdent la collecte, chaque commune reçoit les questionnaires pour la collecte et les documents de gestion. Elle vérifie qu'il n'y a pas eu d'erreur de routage et que la quantité de documents convient. Elle en accuse réception à l'INSEE.

La mise en place de la logistique (4e trimestre 2004) :

Dans les communes, le coordonnateur s'assure que toutes les conditions sont réunies pour le bon déroulement du recensement et le respect de la confidentialité des données.

Le découpage en zones de collecte et l'affectation des agents recenseurs (4e trimestre 2004) :

Communes de moins de 10 000 habitants

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la commune procède au découpage de son territoire en zones de collecte appelées districts. Ces zones sont les unités de base sur lesquelles seront localisées les informations collectées. Toute publication de données infracommunales devra s'appuyer sur ce zonage. La commune communique le découpage à l'INSEE qui l'intègre dans le référentiel géographique pour la commune. Dans les DOM, ce découpage est proposé par l'INSEE préalablement à la réalisation de l'enquête cartographique.

Pour répartir le travail entre les agents recenseurs, la commune crée des secteurs de collecte. Ces secteurs doivent tenir compte de la charge maximale de travail que l'on peut confier à un agent recenseur et qui se situe autour de 250 logements.

Communes de 10 000 habitants ou plus

La liste des adresses à enquêter est organisée par IRIS (respectivement îlot dans les DOM), afin de faciliter le travail de suivi et de récapitulation de la collecte.

Quelle que soit la taille de la commune, la délimitation du secteur de collecte de chaque agent recenseur est de la responsabilité de la commune. La recommandation de l'INSEE est de prévoir un agent recenseur pour un maximum de 200 logements à recenser.

La formation des acteurs de la collecte (par l'INSEE et par la commune)

La formation du coordonnateur communal est assurée par l'INSEE au cours du 4e trimestre 2004. Le coordonnateur communal forme ensuite son équipe d'encadrement des agents recenseurs.

Dans le cadre du partenariat établi sur les enquêtes de recensement, la commune et l'INSEE forment les agents recenseurs. La commune est chargée des aspects logistiques de cette action et de la formation relative à l'organisation et aux méthodes de suivi des enquêtes de recensement. L'INSEE prend en charge la formation relative aux concepts du recensement, aux procédures de collecte et aux règles de droit concernant le respect du secret statistique, la sécurité et la confidentialité des données collectées.

La formation des agents recenseurs interviendra dans les premiers jours de 2004. Elle se déroulera en deux séances d'une demi-journée chacune, entre lesquelles l'agent recenseur se verra normalement confier le soin de la tournée de reconnaissance.

La communication locale :

La commune est encouragée à mettre en place une campagne locale de communication qui accompagne la campagne mise en place par l'INSEE au plan national : affiches sur panneaux municipaux, annonce dans le journal municipal ou sur le site Internet de la commune, lettre aux habitants, contacts avec les journaux locaux ou réponses à des sollicitations des médias, etc.

La campagne de communication intégrera dans les publics concernés les relais de collecte que constituent les syndicats, gardiens d'immeubles et associations.

Pour aider la commune et assurer une cohérence entre la campagne de communication nationale et celle mise en oeuvre localement, l'INSEE fournit un "kit de communication" : contenu et visuel.

A la fin de cette période de mise en place de l'organisation, à l'occasion d'une seconde visite, le superviseur s'assure du bon déroulement des phases de préparation.

2 - Le déroulement de la collecte (janvier-février 2005) :

La tournée de reconnaissance (normalement effectuée par l'agent recenseur)

La tournée de reconnaissance est une opération préliminaire à la collecte. Elle est préconisée dans toutes les communes mais les modalités divergent selon la taille de la commune. Durant cette opération, l'agent recenseur n'a pas à contacter les habitants pour collecter de l'information ; néanmoins, il peut commencer à les informer de la réalisation prochaine du recensement au moyen d'affichettes apposées dans les entrées d'immeubles, chez les commerçants ou dans les lieux publics.

Communes de moins de 10 000 habitants : établissement d'un relevé des adresses

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la tournée de reconnaissance a pour but d'établir un relevé de toutes les adresses d'habitation à recenser, avec l'indication du nombre approximatif de logements.

Au niveau de chaque district, le coordonnateur communal compare le nombre de logements relevé par l'agent recenseur avec celui des logements recensés lors du précédent recensement. Les écarts constatés doivent pouvoir être expliqués, notamment par des évolutions de la construction. Dans le cas contraire, un retour sur le terrain pour validation est préconisé. Les résultats de cette tournée de reconnaissance sont tenus à la disposition du superviseur lors de son passage en mairie.

Dans les DOM, l'agent recenseur dispose d'un carnet de tournée pré-rempli des informations recueillies lors de l'enquête cartographique. La tournée de reconnaissance vise donc à reconnaître parfaitement les limites du ou des districts qui lui sont confiés ainsi que les éventuelles difficultés de repérage des adresses qu'ils contiennent.

Cette procédure prépare et facilite le contrôle d'exhaustivité réalisé en fin de collecte.

Communes de 10 000 habitants ou plus : vérification des adresses à recenser

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, la tournée de reconnaissance a pour but de bien vérifier l'existence des adresses à recenser et surtout de s'assurer de leur correcte localisation par l'agent recenseur.

Le nombre de logements est un indicateur important pour valider la bonne localisation de l'adresse. Si un écart important apparaît entre le nombre de logements de l'adresse estimé par l'agent recenseur lors de sa tournée de reconnaissance et celui attendu, le coordonnateur communal (ou son équipe) doit procéder à une vérification du travail de localisation réalisé par l'agent recenseur.

Les adresses présentant des écarts non résolus ou les adresses non trouvées ou ambiguës sont portées à la connaissance du superviseur de l'INSEE, qui peut procéder à des vérifications complémentaires.

Lorsqu'une adresse de l'échantillon s'avère impossible à retrouver, parce qu'elle est détruite par exemple, l'agent recenseur remplit une fiche d'adresse non enquêtée dans laquelle il précise la raison de ce non recensement.

C'est à l'issue de la tournée de reconnaissance qu'est définitivement arrêtée la liste des adresses à recenser.

Date de référence de la collecte :

Comme pour les recensements précédents, le premier jour de la collecte sera la date de référence des informations recueillies. La date de référence est fixée le 3e jeudi du mois de janvier (deux semaines plus tard à la Réunion).

Le recensement des personnes vivant dans des habitations mobiles et des personnes sans abri :

Les deux premiers jours de la collecte (une fois tous les cinq ans à partir de 2006 dans les communes de 10 000 habitants ou plus), les agents recenseurs effectuent le recensement des personnes vivant en habitation mobile et des personnes sans abri. Les personnes sans abri seront par ailleurs enquêtées dans les centres d'accueil de court séjour au titre des communautés.

La collecte auprès des ménages (4 ou 5 semaines) :

Le dépôt-retrait

La collecte des informations auprès des ménages est réalisée par les agents recenseurs suivant la méthode dite du "dépôt-retrait". Lors d'un premier passage, l'agent recenseur remet une notice d'information et les questionnaires aux habitants du logement si celui-ci est une résidence principale. Ce sont les personnes elles-mêmes qui remplissent les questionnaires. Un rendez-vous est pris avec l'agent recenseur pour que celui-ci récupère les questionnaires. A cette occasion, il vérifie, d'une part, que le nombre de bulletins individuels remplis est bien égal à celui des personnes inscrites en liste A de la feuille de logement et, d'autre part, que ces questionnaires ne sont pas retournés vierges.

L'agent recenseur peut aider les habitants à remplir les questionnaires ou le faire lui-même si cela lui est demandé.

Si les personnes du ménage le souhaitent, elles peuvent retourner leurs questionnaires directement à l'INSEE ou à la mairie. Des enveloppes (non affranchies) sont prévues à cet effet. Dans le cas d'un logement vacant, d'une résidence secondaire ou d'un logement utilisé de manière occasionnelle pour des raisons professionnelles, l'agent recenseur remplit lui-même la feuille de logement ; aucun bulletin individuel n'est rempli.

Si, à la suite de plusieurs tentatives, l'agent recenseur n'arrive pas à joindre les habitants d'un logement supposé être une résidence principale, il établit une **fiche de logement non enquêté** sur laquelle il indique d'une part la cause de la non-réponse et, d'autre part, le nombre supposé de personnes résidant à titre habituel dans ce logement.

La collecte auprès des communautés

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 prévoit la prise en charge par l'Insee des enquêtes auprès des communautés, y compris des logements de fonction situés dans l'enceinte de ces communautés.

Le nombre de communautés à recenser, lors d'une campagne annuelle, est de l'ordre de 7 500 en France métropolitaine (et environ 110 dans les DOM), donnant lieu au recensement de 365 000 personnes environ.

La collecte des communautés se réalisera sur une période de 4 semaines, au cours du mois de mars de janvier à la Réunion. Le mode de collecte est le dépôt-retrait, comme pour les enquêtes de recensement auprès des ménages.

Le répertoire des communautés

Le répertoire des communautés a pour objectif de recenser toutes les structures répondant à cette définition et de maintenir à jour les informations qui y sont associées.

La liste des communautés présentes dans le répertoire est adressée aux fins d'expertise aux communes concernées l'année suivante par le recensement des communautés.

Le tirage des échantillons annuels de communautés

L'échantillon annuel est composé d'une part des communautés des communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation concerné par les opérations de recensement de l'année. D'autre part, les communes de 10 000 habitants ou plus ont été réparties en cinq groupes à peu près équilibrés en volume de communautés.

Dans les DOM, l'enquête cartographique est mise à profit pour mettre à jour la liste des communautés implantées dans les communes de moins de 10 000 habitants du groupe de rotation concerné, respectivement les îlots pour les communes au-dessus de ce seuil. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le plan de sondage retenu consiste à interroger chaque année les communautés sises dans les îlots du groupe de rotation.

3 - Le suivi de la collecte :

Tout au long de la collecte, l'agent recenseur est encadré par la commune. Les rencontres devraient être au moins hebdomadaires. Lors de ces rencontres, l'agent recenseur rend compte de son travail, remet les questionnaires qu'il a collectés, expose les difficultés qu'il rencontre (difficulté d'accès à certains immeubles, refus de répondre de certaines personnes).

Responsable de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, la commune vérifie le travail des agents recenseurs qu'elle a désignés. Cette vérification peut nécessiter d'obtenir confirmation de la part des personnes résidant dans un logement qu'elles ont bien reçu la visite de l'agent recenseur. En fin de collecte, il faut s'assurer qu'aucune adresse et aucun logement n'ont été oubliés.

Selon un rythme hebdomadaire, la commune adresse à l'INSEE des indicateurs d'avancement de la collecte : nombre de logements recensés, nombre de bulletins individuels collectés, nombre de logements dont le recensement n'a pu être réalisé (fiches de logement non enquêté).

De son côté, l'INSEE informe la commune du recensement des logements pour lesquels il a reçu directement les questionnaires, en indiquant la localisation de ces logements et le nombre de questionnaires reçus.

4 - Le contrôle de la collecte :

Le rôle du superviseur en cours de collecte

Le superviseur a en charge des procédures de contrôle de la qualité de la collecte.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le contrôle d'exhaustivité ne peut intervenir qu'en fin de collecte. En cours de collecte, le superviseur vérifiera sur quelques cas l'exactitude du nombre de logements recensés à une adresse.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, les contrôles portent principalement sur les erreurs de couverture : il s'agit de s'assurer que les adresses recensées sont bien celles qui figurent dans l'échantillon, qu'aucune n'a été oubliée ou ajoutée et qu'aucun logement d'une adresse à recenser n'a été omis.

Le contrôle du bon repérage se réalise en vérifiant sur les questionnaires retournés en mairie que l'adresse déclarée par le répondant sur la feuille de logement correspond bien à l'adresse de l'échantillon.

En ce qui concerne le nombre de logements recensés à l'adresse, le superviseur effectue une comparaison avec le nombre attendu : nombre de logements de l'adresse connu au dernier recensement, éventuellement corrigé après la tournée de reconnaissance, nombre de logements de l'adresse au fichier de la taxe d'habitation.

Dans les DOM le superviseur s'appuiera aussi sur les résultats de l'enquête cartographique pour mener ses contrôles

Le résultat des contrôles en cours de collecte est porté à la connaissance du coordonnateur communal. Celui-ci peut ainsi intervenir en cours de collecte sur d'éventuelles erreurs faites par les agents recenseurs et les faire corriger.

Les contrôles post-collecte (par l'INSEE)

A l'issue de la collecte, la commune envoie l'ensemble des questionnaires collectés à l'INSEE.

Un premier contrôle de réception est opéré à l'INSEE pour s'assurer que les décomptes réalisés par la commune sur les bordereaux récapitulatifs concordent bien avec le nombre des questionnaires reçus. D'éventuelles divergences sont résolues en liaison avec la commune.

Sur la base des indicateurs de collecte : population recensée, nombre de logements, taux de résidences principales, nombre moyen de personnes par logement, l'INSEE procède à une expertise globale de la qualité de la collecte et sélectionne les communes pour lesquelles il lui paraît souhaitable de procéder à un contrôle plus approfondi.

Le contrôle est principalement un contrôle d'exhaustivité. Il complète celui qui a pu être mené par le superviseur en cours de collecte. Il est mené en deux temps :

- Dans les **communes de moins de 10 000 habitants**
 - un premier temps en bureau, en utilisant le fichier de la taxe d'habitation (TH) pour valider d'une part l'existence d'une adresse recensée et le nombre de logements qu'elle regroupe et d'autre part pour repérer d'éventuelles adresses omises ou ajoutées par erreur ;
 - un deuxième temps par enquêteur ; celui-ci se rend à une adresse pour laquelle le contrôle en bureau sur fichier administratif n'a pu aboutir (adresse recensée non retrouvée dans la TH, adresse TH non recensée). En cas d'oubli d'une adresse, l'enquêteur procède au recensement des logements omis.
- Dans les **communes de 10 000 habitants ou plus**
 - un premier temps en bureau, en utilisant le fichier de la taxe d'habitation et en comparant à une même adresse les noms figurant sur les feuilles de logement et ceux du fichier de la taxe d'habitation, pour valider que l'adresse recensée est bien celle figurant dans l'échantillon ;

- un deuxième temps par enquêteur ; celui-ci se rend à une adresse pour laquelle le contrôle en bureau sur fichier administratif n'a pu valider la bonne localisation ou pour laquelle le nombre de logements recensés diffère de celui attendu. En cas d'erreur de localisation, il procède au recensement de la bonne adresse ou des logements omis. Les questionnaires ne correspondant pas aux adresses ou logements de l'échantillon sont détruits.

Quelle que soit la commune, les contrôles par enquêteur peuvent aussi concerner des logements sur lesquels il y a doute quant à leur catégorie ou quant au nombre de personnes recensées.

L'INSEE informe la commune des résultats de ces contrôles et des corrections apportées aux décomptes initiaux.

A l'issue de cette phase de contrôle, la collecte réalisée par la commune est considérée comme achevée.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le programme de rénovation du recensement de la population.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le système actuel), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives (celles de 2004 à 2008) afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du territoire national aux communes et, pour celles de 5 000 habitants ou plus, à l'IRIS 2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infracommunal seront publiées fin 2008 et début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte. Auparavant, et sans doute à partir de 2005, il aura été possible de produire des résultats concernant la France entière (hors TOM) et ses régions en utilisant les seules données collectées chaque année. Par ailleurs, les communes de moins de 10 000 habitants, recensées exhaustivement, auront connaissance dans un délai d'une douzaine de mois des résultats statistiques les concernant. Quant aux communes de 10 000 habitants ou plus, des restitutions statistiques seront organisées à leur intention le plus tôt possible, aussitôt que les informations collectées permettront la production de résultats fiables.

5.2 Aspects « environnement »

Les résultats statistiques produits par le nouveau recensement apporteront les mêmes informations que celles issues du recensement général de la population de 1999.

5.3 Aspects européens

Sans objet en dehors de l'intérêt manifesté par Eurostat pour le nouveau recensement, compte tenu du fait que les raisons qui ont conduit l'INSEE à cette réforme sont observées aussi dans d'autres pays membres de la Communauté.

Bien entendu, le nouveau recensement permettra comme par le passé de répondre aux obligations européennes en matière de données portant sur les individus et les logements issues des recensements.

6 - Liste des publications

Les « Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population » ont été publiés par le CNIS (rapport n° 56 de février 2000).

La concertation menée au sein d'un groupe de travail du CNIS sur le contenu des questionnaires du recensement a été l'objet d'une abondante production écrite, rassemblée dans le rapport n° 67 de février 2001.

Le rapport de la Commission spéciale du CNIS mise en place en application de l'article 158 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est daté de septembre 2002 et porte le n° 77.

Par ailleurs, le programme a fait l'objet en 2000 de la publication de trois articles dans la revue de l'INED (« Population » volume 55, n° 4-5, 2000) :

- Présentation du recensement rénové (Guy Desplanques) ;
- Sondage, estimation et précision dans la rénovation du recensement de la population (Jean Dumais) ;
- La précision des données collectées sur une année dans le projet de recensement rénové (Benoît Riandey).

On peut lire aussi « La rénovation du recensement français » (Jean-Michel Durr et Jean Dumais – Actes du Symposium 2001 de Statistique Canada sur la qualité des données d'un organisme statistique. Séminaire), et « La rénovation du recensement de la population » (Alain Godinot - Courrier des statistiques n° 105-106, juin 2003).

Les Actes du séminaire du 5 octobre 2000 organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'INSEE sont disponibles auprès de la SFdS (Journal de la SFdS, volume 140, n° 4).

Les Actes du séminaire méthodologique SFdS-INSEE du 24 octobre 2001 sur la rénovation du recensement de la population ont été publiés dans le Journal de la Société française de statistique, vol. 142, n° 3.

Les Actes du séminaire du 25 juin 2002 organisé par la Société française de statistiques (SFdS) et l'INSEE ont été publiés dans le Journal de la Société française de statistique, vol. 143, n°3-4.

Pôle infrastructures géographiques

1 - Exposé de synthèse

Le pôle Infrastructures géographiques de l'INSEE est responsable de la gestion de l'information géographique à l'INSEE : il gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infracommunale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'INSEE. Pour les besoins de la rénovation du recensement de la population, il a mis en place dans les communes de plus de 10 000 habitants un répertoire d'immeubles localisés (Ril), permettant d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le Ril s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre de l'Institut géographique National.

Des opérations de mesure de qualité du Ril ont été menées en 2004.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

Après analyse des résultats de qualité du Ril et confrontation avec les objectifs de qualité requis, des opérations de mise à niveau sont susceptibles d'être mises en place sur les territoires qui le nécessitent, afin d'obtenir un répertoire de qualité homogène sur tout le territoire.

En outre l'INSEE cherchera à développer des partenariats avec les communes pour la mise à jour du Ril.

3 - Opérations répétitives

Mise à jour annuelle du RIL, à partir de sources administratives et collaboration avec les communes.

Mise à jour annuelle du Code officiel géographique.

7 - Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme

L'INSEE met en place une architecture de référentiel géographique unique afin de fiabiliser et rationaliser son système d'information géographique. Ce projet assurera en particulier une veille sur la projet de référentiel à grande échelle (RGE).

Institut national d'études démographiques - INED

1 - Exposé de synthèse

Dans le cadre du projet d'enquête « **Génération et Genre** » lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe basée à Genève (UNECE), la même qui, il y a plus de dix ans, avait été l'initiatrice des enquêtes sur la fécondité et la famille (*Fertility and Family Survey* ou FFS), l'INED a été sollicité par la PAU pour participer à la conception de l'enquête GGS et notamment à l'élaboration du questionnaire. La mise en œuvre de l'enquête française est assurée conjointement par l'INED et par l'INSEE (division « Enquêtes et études démographiques »). Comme les enquêtes FFS, l'enquête « Génération et Genre » est une enquête internationale centrée sur la description et l'explication de la dynamique de la construction de la famille, mais son approche a été élargie à plusieurs autres thèmes et notamment aux relations de genre et aux relations entre générations.

La collecte est prévue en octobre 2005, auprès de 10 000 personnes de 18 à 79 ans. L'Ined a obtenu pour cette enquête un avis d'opportunité du CNIS le 25 mai 2004. L'Ined sollicite le label d'intérêt général lors de la réunion du Comité du label (formation ménages) de décembre 2004.

Après collecte avec l'INSEE du volet ménages de l'enquête **Familles et Employeurs** fin 2004, l'Ined va réaliser la collecte du volet employeurs entre février et mai 2005. L'originalité de cette enquête est de comporter deux volets : l'un auprès des ménages et l'autre auprès des employeurs. Elle a pour but de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes. Elle vise à éclairer les comportements familiaux par les contextes professionnels et trajectoires d'activité et à étudier comment les contextes familiaux sont pris en compte sur les différents lieux de travail. Le volet ménages est une enquête en face-à-face, réalisée en collaboration avec l'Unité de Méthodologie Statistique de l'INSEE, auprès d'un échantillon de 9 500 ménages. Le champ est celui des personnes de 20 à 49 ans (deux personnes par ménage). Sa collecte est prévue du 2 novembre au 18 décembre 2004. Le volet employeur est une enquête postale qui sera réalisée auprès des employeurs (établissements de 20 salariés et plus) des personnes interrogées dans le premier volet. Elle aura donc lieu le plus rapidement possible après le volet ménages, dès récupération du fichier adresses des employeurs. L'enquête a déjà obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en 2003 et le label d'intérêt général et le caractère obligatoire pour les deux volets lors du Comité du label le 5 avril 2004.

A la suite de l'enquête ACSF 1992, et en fonction des évolutions du contexte épidémiologique et des évolutions de la famille et de la société dans la dernière décennie, une nouvelle enquête sur le **Contexte de la sexualité en France dans les années 2000** (SEF) va être lancée par l'Inserm et l'Ined. La nouvelle enquête se propose d'appréhender les trois composantes de la sexualité que sont les actes, les relations et les significations, en les inscrivant dans deux contextes : les biographies affectives et sexuelles des sujets, et les cadres sociaux d'exercice de la sexualité, dans lesquels on inclura les conditions de vie et les rapports sociaux de sexe. On envisage une approche large de type "Santé et sexualité", qui ne se limiterait pas à l'infection à VIH. Il est prévu d'interroger 10 000 à 12 000 personnes de 18 à 69 ans, par téléphone, avec une forte sur-représentation des jeunes de 18 à 24 ans. La collecte sera réalisée en 2005 par un institut de sondage privé, mais l'Ined a participé et participera aux différents tests au cours des années 2004 et 2005.

L'Ined continuera en 2005 à apporter son soutien à l'**Observatoire national de la Mucoviscidose**, en assurant la gestion et l'exploitation scientifique de la base de données sur les patients atteints par cette maladie.

L'Ined devrait poursuivre en 2005 son investissement sur les **observatoires de population en Afrique sub-saharienne**, plus précisément au Sénégal et au Mali (deux sites au Sénégal et un au Mali). Ces recherches ont en commun de suivre sur le long terme (depuis 15 ans au moins suivant les sites) et exhaustivement des populations clairement délimitées (villages ou ensemble de villages).

Pour information, l'Ined, en partenariat avec l'Inserm, poursuivra sa participation à l'enquête longitudinale **Cohortes contraceptives (COCON)**, qui a démarré en 2000. La seconde enquête est prévue en 2006, et pourrait inclure un échantillon de 4 000 femmes. Il est actuellement envisagé de réaliser une enquête

transversale, ciblée sur quelques thèmes, et non, comme la première fois, une enquête longitudinale à trois vagues.

De manière encore exploratoire est également à l'étude un **projet de cohorte nationale d'enfants**. L'idée est de suivre une cohorte d'enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, pour analyser les interactions entre les événements familiaux, la situation économique et sociale (précarité), le parcours éducatif, et la santé. L'enquête porterait sur un échantillon de grande taille (au moins 20 000). Sa réalisation devra donc être confiée à un consortium d'instituts et d'universités : Inserm, Insee, Ined, CNRS, Centres universitaires, Directions des études et de la recherche de certains Ministères (Éducation nationale, Santé, Affaires sociales...). Ce projet de cohorte d'enfants n'est concevable que dans le cadre d'un tel consortium. Et toutes ces participations doivent s'inscrire dans des stratégies de long terme. L'Inserm pourrait jouer un rôle central dans cette opération, tout comme l'Insee. L'utilisation de l'Échantillon démographique permanent (EDP) comme base d'enquête est actuellement à l'étude. Le rôle de l'Ined dans un tel projet serait notamment de faciliter les liens entre l'univers des épidémiologistes ou des spécialistes de la santé publique, d'une part, et les spécialistes de la statistique sociale et démographique, d'autre part.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Département des études et de la prospective

1 - Exposé de synthèse

Comme les années précédentes, le programme 2005 donnera la priorité aux travaux liés à des enjeux de politique culturelle dans les domaines où l'approfondissement et l'amélioration des données statistiques est à l'ordre du jour : emploi culturel, publics de la culture, enseignement et éducation artistiques, financements de la culture. Le programme de mise en œuvre d'un répertoire des unités d'activités culturelles devrait reprendre. A ces travaux s'ajouteront deux axes importants : l'approche méthodique du recueil et de la production de données économiques sur les industries culturelles, et la mise en place de dispositifs cohérents sur l'observation culturelle en région. La participation aux actions européennes visant l'harmonisation des statistiques culturelles sera poursuivie.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

- Le financement public de la Culture fera l'objet à partir de 2005 d'un suivi annuel à la suite de l'enquête rénovée lancée en 2004.
- Les travaux sur l'observation culturelle en région déboucheront normalement sur la construction d'outils méthodologiques opérationnels à destination des directions régionales
- Les travaux de méthodes et de coordination concernant les industries culturelles seront poursuivis dans l'objectif de construction de bases de données économiques.

3 : Opérations répétitives

- Poursuite des enquêtes annuelles sur l'enseignement artistique spécialisé :
enquête sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique dans les écoles de musique et d'art dramatique contrôlées par le ministère,
enquête en collaboration avec le ministère de l'éducation sur les établissements publics et privés d'enseignement supérieur (écoles d'art, conservatoires supérieurs de musique, de théâtre..)
- Suivi annuel des formations artistiques et culturelles dans le cadre scolaire et universitaire : exploitation des données du ministère de l'éducation sur les formations universitaires et sur l'enseignement professionnel dans le cadre scolaire
- Établissement de statistiques annuelles sur l'emploi culturel : exploitation du recensement de la population, de l'enquête sur l'emploi de l'INSEE, du fichier des demandes d'emplois de l'ANPE, du fichier des intermittents du spectacle de la Caisse des congés spectacles et développement d'une exploitation des DADS.
- Reconstitution des exploitations annuelles de données administratives et professionnelles qui alimentent la base de données de statistiques culturelles (BDSC).

5 - Aspects particuliers du programme

Aspects européens : les travaux statistiques européens dans le cadre d'Eurostat seront poursuivis. Le DEP coordonne deux Task Force : l'une sur l'emploi culturel, l'autre sur le financement de la culture. Eurostat lui a confié, après appel d'offre, une nouvelle étude qui a pour objectif de définir la méthodologie d'établissement de données régulières sur l'emploi culturel en Europe. Les résultats ont été présentés au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques culturelles en mars 2004. Ils ont fait l'objet d'un communiqué de presse d'Eurostat. Un nouveau programme de travail est en cours de définition.

6 - Liste des publications 2004

Ouvrages publiés à la Documentation française

Chiffres clés - Statistiques de la culture, édition 2003/2004
Les musiciens interprètes. Portrait d'une profession
Les loisirs culturels des 6-14 ans

Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel (publications disponibles au DEP)

L'emploi dans les professions culturelles d'après le recensement de la population de 1999.
L'emploi dans le secteur culturel d'après le recensement de la population de 1999
L'emploi en région d'après le recensement de la population de 1999
Emploi et spectacle. Synthèse des travaux de la Commission permanente du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) 2003/2004

Notes statistiques du DEP

Le budget 2001 et 2002 des écoles de musique et de danse contrôlées par le MCC
Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du ministère de la Culture et de la Communication

Développement culturel (publications disponibles au DEP):

n°- 143 - Transmettre une passion culturelle
n°- 144 - Les loisirs des 6-14 ans

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Centre national de la cinématographie

Programme 2005 non communiqué.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Direction centrale de la police judiciaire

1 - Exposé de synthèse

La statistique des crimes et délits, tenue par le ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuées par l'ensemble des services producteurs.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 1995, ce système autorise une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations est reconduite annuellement et répond aux besoins de l'ensemble des autorités.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

1) Les enquêtes vraiment "nouvelles", les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

NEANT

2) Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2005 :

- poursuite de l'expérimentation de la base nationale du STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) comme source de production et d'exploitation des statistiques 4001 par les services de la Police nationale : cette opération s'inscrit dans la modernisation du processus informatisé de collecte et des dispositifs de sauvegarde des données recueillies.

- poursuite de la finalisation des fonctionnalités statistiques du projet ARDOISE (Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Information sur les Enquêtes), ce dispositif étant destiné à remplacer les applicatifs existants (STIC-FCE et Omega) de la police nationale au niveau local pour la collecte des statistiques institutionnelles 4001 et opérationnelles sur la criminalité et la délinquance.

- poursuite de l'étude et de la réalisation d'une chaîne de traitement visant à l'exploitation d'indicateurs statistiques nationaux (données chiffrées sur les victimes ainsi que les auteurs de crimes ou de délits, par tranches d'âge, catégories socioprofessionnelles, nationalités....)

- mise en place d'une chaîne de traitement visant à assurer un suivi statistique des principales incriminations créées ou modifiées par la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003.

- poursuite/réactualisation d'études thématiques précédemment engagées et portant notamment sur les phénomènes criminels nouveaux ou en augmentation (délinquance de voie publique, délinquance des mineurs, infractions violentes, ...) avec pour objectif de mettre en évidence des tendances à partir de séries longues (période décennale).

3 - Opérations répétitives

- Collecte, centralisation et exploitation des statistiques mensuelles départementales sur la criminalité et la délinquance constatées par les services de police et de gendarmerie, à partir d'une transmission de données par voie télématique.

- Production de la publication statistique annuelle "Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en FRANCE" dont la diffusion est assurée par la Documentation Française. Depuis l'édition 1999, le tome 1 intègre des présentations graphiques en couleur. Par ailleurs, les tomes 1 et 2 de cette publication font l'objet d'une diffusion publique (voir infra partie 6).

Ces opérations sont réalisées par le service central d'étude de la délinquance de la direction centrale de la police judiciaire, conformément à l'article D.8 du Code de procédure pénale (décret n° 96.74 du 25 janvier 1996) qui stipule : "les services de police et les unités de gendarmerie adressent aux services relevant de la direction centrale de la police judiciaire les renseignements relatifs à la délinquance et à la criminalité susceptibles d'être exploités dans un but de centralisation, de classification ou de diffusion (avis, fiches, statistiques)".

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

NEANT

5 - Aspects particuliers du programme 2005

I - Aspects "régionaux et locaux" :

Pour la réalisation des "tableaux économiques régionaux" (TER), le service central d'étude de la délinquance de la direction centrale de la police judiciaire fournit depuis 1998 les statistiques criminelles des régions administratives et des départements français à la direction régionale INSEE POITOU-CHARENTES, en charge de ce dossier.

Le service central d'étude de la délinquance apporte également sa contribution à la mise à jour des Tableaux de l'économie française (T.E.F) et de « l'annuaire statistique de la France », publications produites par l'INSEE.

II - Aspects "environnement" :

NEANT

III -Aspects "européens"

Des travaux menés en 2002 et 2003 par un groupe d'experts, sous la direction de la Commission de l'U.E (EUCP) et visant à une harmonisation des statistiques criminelles devraient permettre de retenir quelques infractions autorisant la comparaison de certains phénomènes criminels dans l'espace européen.

Des travaux spécifiques portant sur la connaissance à l'échelle européenne des phénomènes liés aux trafics des stupéfiants se poursuivent également dans le cadre de l'Union européenne.

6 - Liste des publications

Rapport statistique annuel "Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France"(édition 2003) disponible en septembre 2004 (tomes 1 et 2).

Depuis 1999, cette publication comporte dans son second tome des données statistiques départementales (faits constatés en 4 grandes catégories) détaillées par service de constatation (police nationale, gendarmerie nationale) et infra départementales (chiffres des circonscriptions de sécurité publique et des compagnies de gendarmerie).

Cette publication est diffusé au Premier Ministre, au Parlement, aux autorités nationales et territoriales administratives et judiciaire, aux services de police et aux unités de gendarmerie ainsi qu'au public par la Documentation Française.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Direction du personnel et de l'administration
Mission Bases de données et informations statistiques

1 - Exposé de synthèse

La mission « bases de données et informations statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse et sports » (en dépit de la partition du ministère, les directions régionales et départementales conservent leurs attributions antérieures). Cette orientation se traduit par un développement articulé autour de trois axes principaux : favoriser la cohérence des dispositifs statistiques au sein du ministère (direction centrale et services déconcentrés), développer le dialogue avec les acteurs de l'étude du sport, extérieurs au ministère, animer les travaux d'élaboration des comptes économiques du sport.

Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures interviennent. Deux d'entre elles sont internes au ministère des sports :

- l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport (dépendant du CNAPS : Conseil National des Activités Physiques et Sportives), créé en juin 2001 et chargé d'un rapport annuel au parlement et au gouvernement sur le développement des activités physiques et sportives ;
- l'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) créé en mars 2002 auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la jeunesse et des sports, qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport ».

Une troisième est une autorité administrative indépendante : le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD), créé par la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage

Pour assurer son rôle, la mission statistique compte 8 personnes depuis le 1^{er} septembre 2003.

En 2005, sur les trois axes de développement de la mission, les opérations suivantes constitueront des priorités :

- cohérence des dispositifs statistiques : répertoire des équipements sportifs, rationalisation des procédures de collecte d'information ;
- étude du sport : devenir social des sportifs de haut niveau, en collaboration avec la Direction des Sports et l'INSEP ;
- comptes économiques du sport : dépense sportive des collectivités locales, budgets des clubs, définition du périmètre du domaine.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

2.1 - Répertoire des Équipements Sportifs

A l'issue du rapport remis au Premier Ministre par le Sénateur Martin, les orientations générales du projet sont les suivantes :

- La région est le niveau privilégié de l'opération ;
- Le champ ne concerne plus seulement les équipements dont la propriété est publique, mais aussi ceux dont la propriété est privée ;
- Mise au point, en collaboration avec l'INSEE d'une nomenclature des équipements sportifs ;
- Application du dispositif de déclaration prévu par la loi de 1984 (création ou modification d'un équipement sportif) ;

2005 constituera une étape intermédiaire de ce projet, avec :

- la mise au point de la première base à partir de l'existant (centralisation des données, expertise, harmonisation) ;

- le suivi des recensements complémentaires (régions où il n'a pas encore été fait, actualisation pour des données trop anciennes);
- la mise au point des procédures électroniques de déclaration des créations et modifications des équipements sportifs ;
- la collaboration avec l'INSEE dans le cadre du projet de répertoire des équipements.

2.2 - Dispositif d'évaluation des budgets des « clubs sportifs » (Compte économique du sport)

L'activité des « clubs sportifs » est une composante essentielle de l'économie du sport. Un dispositif d'évaluation de leur activité est donc à mettre en place. Après la période de test de 2004, 2005 sera l'année de mise en œuvre d'un dispositif pérenne et régulier : évaluations à l'aide de fichiers administratifs et compléments sur la partie du champ non couverte par ces fichiers.

2.3 - Le devenir social des sportifs de haut niveau

Il paraît utile, afin d'aider à évaluer ou mettre en place des politiques de soutien de long terme au sport de haut niveau d'examiner ce que sont devenus les anciens sportifs de haut niveau tant sur le plan de leur santé que sur celui de leur insertion sociale.

Modalités : constitution de fichiers d'anciens sportifs de haut niveau, puis enquêtes en face à face, ainsi que des enquêtes qualitatives auprès des fédérations sportives.

Calendrier : préparation de l'opération en 2004, en collaboration avec le bureau concerné à la Direction des Sports et le laboratoire de sociologie du sport de l'INSEP : production d'une note de problématique et de proposition de suivi (panel ou cohorte). Selon la réponse du cabinet, l'opération devrait entrer ou non dans une phase active en 2005.

2.4.- Amélioration du suivi de l'emploi sportif

Une analyse de différentes sources statistiques (Enquête Emploi, DADS, SIRENE) doit être entreprise pour améliorer une connaissance encore très imparfaite de l'emploi sportif. Ce travail doit s'articuler avec les données sur les diplômes sportifs délivrés par le ministère.

2.5.- Adaptation de l'enquête licences sportives

Mise en place de l'enquête auprès des fédérations sportives sur les licences délivrées dans le cadre des dossiers de conventions d'objectifs. Cette adaptation implique des modifications dans le questionnaire et la chaîne de traitement des données.

2.6.- Relations Internationales

Poursuite des travaux avec l'Institut Fédéral des Sports allemand sur le thème de la définition du périmètre de l'économie du sport (champ du compte satellite).

3 - Opérations répétitives

3.1 - Le recensement des licences sportives

Chaque année, les fédérations sportives (olympiques, non olympiques, multisports) sont interrogées sur le nombre de licences délivrées, leur nature, le sexe, l'âge des licenciés et la répartition territoriale de ces licences. Cette source statistique fournit une estimation annuelle de la pratique sportive « institutionnelle ».

3.2 - La fréquentation des centres de vacances

L'exploitation annuelle des documents administratifs envoyés aux DDJS pour l'organisation des centres de vacances a été renouvelée en 2000. Les résultats sur l'exercice N sont disponibles à l'été N+1.

3.3 - Les diplômes professionnels ou non délivrés par le ministère

Les diplômes sportifs ou d'animation, qui comportent pour certains un grand nombre de spécialités, sont délivrés par les directeurs régionaux. Les résultats sur les diplômes font l'objet d'un recensement annuel auprès des DRJS.

3.4 - Les emplois jeunes du champ « Jeunesse et sports »

Une exploitation d'un extrait du fichier CNASEA / DARES transmis trimestriellement par la DARES permet de repérer les catégories d'employeurs, la nature des contrats et le profil des bénéficiaires dans le champ « jeunesse et sports » tel qu'il a été défini par l'instance d'évaluation.

En 2004, un dispositif analogue devrait s'ajouter pour le suivi des emplois CIVIS.

3.5 - Estimation de la dépense « sportive »

L'estimation de la dépense sportive nécessite d'évaluer précisément la consommation des ménages, et les dépenses des administrations publiques. La connaissance de ces agrégats constitue le premier pas vers l'élaboration des comptes du sport. Une partie des données nécessaires à l'établissement des résultats (consommation des ménages, balance commerciale, résultats des entreprises de sport) est fournie par l'INSEE dans le cadre d'une convention annuelle.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Bien qu'il ne s'agisse pas d'entreprises, on signalera que le couplage de l'enquête licences avec le dossier de convention d'objectifs allège la charge statistique des fédérations. Ce couplage permet une seule interrogation et une mise en cohérence des données fournies.

5 - Aspects particuliers du programme 2005

5.1 - aspects régionaux et locaux

Le répertoire des équipements a des implications directes aux niveaux régionaux et locaux, aussi bien dans sa phase d'élaboration que dans sa phase d'utilisation.

5.2 - aspects environnement

sans objet actuellement.

La demande est forte sur le domaine « sport de nature et environnement ».

6- Liste des publications

Trois types de publications sont envisagées pour 2004 :

- séries longues des licences sportives ;
- la NAPS (nomenclature des activités physiques et sportives) ;
- exploitation des résultats de l'enquête EPCV 2003 (enquête permanente conditions de vie).

-

Publications régulières

6 à 8 numéros de Stat-Info qui est désormais en régime de croisière.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

1. Exposé de synthèse

La programmation statistique du ministère de la Justice est arrêtée par le Conseil de la Statistique et des Études de ce ministère et par son organe exécutif, le Comité de Programmation de la Statistique et des Études. Elle suit un calendrier différé par rapport à celui du CNIS : la programmation 2005 ne sera arrêtée définitivement qu'après la tenue du Conseil de la Statistique qui devrait se réunir à l'automne 2004.

Cependant, la préparation de la nouvelle loi organique portant loi des finances (LOLF) d'un côté, les lois d'orientation et de programmation justice votée le 9 septembre 2003 (LOPJ) et celle en préparation sur la grande criminalité (loi dite Perben II), conduisent dès à présent la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation à repenser les priorités de son programme de travail pour les années à venir. En effet, les préoccupations d'évaluation des politiques publiques et de mesure de l'efficacité du service justice sont désormais inscrites dans les lois elles-mêmes.

Pour la mise en place de la LOLF, viennent d'être définis certain nombre d'indicateurs de qualité du service rendu, d'efficacité et d'efficience, qu'il revient maintenant à la sous direction de la statistique des études et de la documentation de mettre en place.

Les indicateurs de qualité sont essentiellement des indicateurs de durée moyenne de traitement des affaires ou d'ancienneté moyenne du stock. Ces indicateurs sont en grande partie disponibles en matière civile mais doivent être construits en matière pénale. Les années 2004 et 2005 seront consacrées à la réflexion et à la préparation d'un infocentre pénal national alimenté par la nouvelle chaîne pénale, Cassiopée, qui entrera en production entre 2006 et 2007. Cette nouvelle chaîne pénale, infiniment plus riche que la chaîne actuelle ouvre des perspectives très riches que ce soit pour la traçabilité des affaires depuis la constatation des faits par la police et la gendarmerie jusqu'à l'exécution et l'application des peines prononcées ou pour tous les indicateurs de gestion (stock et ancienneté du stock, durée des procédures...).

Certains indicateurs d'efficacité comme le taux de réponse pénale ou le taux d'alternative aux poursuites sont en partie disponibles. D'autres, comme le taux d'effectivité de la mise à exécution des décisions de justice sont en cours d'élaboration : les premiers résultats d'une enquête nationale sont attendus pour la fin 2004. L'efficacité de la réponse pénale concernant les mineurs pourra être mesurée à partir du panel de mineurs suivis en justice dont la généralisation vient d'être décidée par le Conseil de la Statistique. Par contre, le dispositif d'information permettant de renseigner les indicateurs de satisfaction des justiciables est entièrement à construire. A priori, seules des enquêtes régulières auprès de populations ayant eu affaire à la justice permettra d'y répondre. Un dossier de faisabilité est en préparation et pourrait aboutir dès 2005 par un dispositif permanent d'enquêtes.

Enfin, pour les indicateurs d'efficience qui rapportent l'activité aux moyens consommés, un important travail s'avère nécessaire pour affecter finement des effectifs de magistrats ou de fonctionnaires à des types d'affaires.

L'évaluation des nouveaux textes de loi est désormais une priorité de la sous direction. L'évaluation de la justice de proximité, des nouveaux dispositifs de politique pénale (le plaider coupable), de la faillite civile sont autant de préoccupations de la sous direction qui sont mises en œuvre au fur et à mesure de la mise en application de ces lois.

Enfin, s'est développée une demande pressante pour disposer le plus rapidement possible d'indicateurs annuels et infra-annuels d'activité afin d'améliorer le pilotage rapproché des juridictions.

Ces nouveaux axes de travail ne devraient pas influencer sur la conduite de la réforme de la statistique justice qui est quasiment achevée aujourd'hui. Les objectifs qui lui avaient été fixés en 1994 par l'audit

mené par l'Inspection générale de l'Insee et l'Inspection des services judiciaires sont soit atteints soit en voie d'être atteints et ne devraient donc pas être affectés par les nouveaux chantiers qui s'ouvrent. Au contraire, ces nouvelles préoccupations renforceront encore les projets en cours actuellement que sont la mise à disposition rapide d'indicateurs d'activité en matière civile, le panel des mineurs et le suivi de politiques pénales.

1.1. Statistique des mineurs

Le dispositif statistique de suivi des mineurs comprend :

- 1/ des tableaux de bord de l'activité des tribunaux pour enfants appréhendée à travers le flux des mesures prises par les juges des enfants et le nombre de mineurs suivis tant au civil qu'au pénal ;
- 2/ un panel de mineurs suivis en justice apportant une connaissance de ces mineurs et de leur environnement familial, une description de leurs trajectoires sociale et judiciaire ainsi qu'une analyse de l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal.

Les tableaux de bord sont opérationnels dans tous les tribunaux pour enfants. L'achèvement de ce projet ouvre de nouveaux horizons quant à la connaissance fine et localisée des mineurs suivis par la justice. L'exploitation statistique de ces tableaux de bord fait partie des priorités statistiques pour les années 2004 et 2005. Parallèlement à ces travaux, a commencé la réflexion sur le dispositif statistique associé à la nouvelle application pénale Cassiopée qui couvrira l'activité civile et pénale des tribunaux pour enfants. Il s'agira d'enrichir le dispositif actuel par des statistiques, utiles au pilotage des juridictions et de la Chancellerie.

Au vu du bilan de l'expérimentation du panel de mineurs suivis en justice dans 6 juridictions tests, le Conseil de la statistique a décidé de sa généralisation la plus rapide possible.

Cette généralisation se fera en deux étapes : une première étape dès la fin 2004 permettra de reconstituer les trajectoires judiciaires des mineurs panélistes. Les premiers résultats pourraient être disponibles à partir du début 2005.

Parallèlement, est lancé le projet d'un panel plus riche, c'est à dire intégrant de nouvelles informations de type socio-démographiques (scolarisation, lien avec les parents...) ou judiciaires (motivation des jugements). Suite aux réactions et aux difficultés éprouvées par les juridictions tests, la liste de ces nouvelles données a été sensiblement réduite par rapport aux ambitions initiales. Ainsi, les questions sur la santé, la description du logement ou de la zone d'habitation ont été supprimées. La généralisation de ce panel plus riche pourrait démarrer en 2005-2006.

1.2. Statistique civile

Basé sur le double principe d'une statistique permanente obtenue en sous-produit de la gestion informatisée des procédures judiciaires, et d'une décentralisation de la production statistique permettant aux juridictions d'être les premières utilisatrices de statistiques établies d'abord localement, le dispositif comprend trois types de produits :

- des tableaux de bord, mesurant exhaustivement l'activité des juridictions, restituant très rapidement les résultats nécessaires au pilotage local, et servant de référence unique pour la Chancellerie et les juridictions (flux et stock d'affaires par type de contentieux).
- un suivi local détaillé des affaires civiles améliorant la connaissance de la matière civile traitée et la mesure de l'efficacité du service public de la justice rendu, notamment sous l'angle de la durée des affaires et du suivi détaillé du stock d'affaires en cours, ou encore sous celui des taux de recours et de l'aide juridictionnelle.
- un répertoire statistique centralisé à finalité d'études pour la connaissance fine des procédures et l'impact des évolutions législatives.

Ces trois produits sont complémentaires : les deux premiers étant dédiés à la statistique officielle d'activité, ils seront mobilisés pour les indicateurs LOLF et pour le contrôle de gestion. Le troisième constitue l'outil d'études de la Chancellerie.

Ces nouveaux modules statistiques (tableaux de bord et tableaux de suivi détaillé des affaires civiles) sont opérationnels depuis début 2004 dans l'ensemble des Cours d'appel, des tribunaux de grande instance et des conseils de prud'hommes.

L'informatisation des Tribunaux d'instance est déclinée à travers un ensemble de logiciels développés par le service informatique de la Chancellerie : CITI (contentieux général), LIPTI (injonction de payer), NATI (nationalité), SATI (saisie sur rémunérations), TUTI (tutelle), et PACTI (PACS). Ces logiciels ont été adaptés pour prendre en compte la justice de proximité.

L'alimentation automatique du tableau de bord et la réalisation des tableaux de suivi détaillé en local seront établies à partir du logiciel STATI nouvellement développé et en cours de validation. Le déploiement de ce logiciel sur les 470 tribunaux d'instance est prévu en 2004.

Parallèlement à ces nouveaux outils, la mise à jour des instructions du RGC a été entreprise. Elle s'est traduite par l'extension du champ des procédures prises en compte ainsi que l'enrichissement des données les concernant. Le conseil de la statistique de juin 2001 a échelonné la montée en charge de ce nouveau répertoire général civil : 2003 pour les CPH, 2004 pour les TGI et 2005 pour les CA et pour les TI.

Seuls les tribunaux de commerce restent à l'écart des ces chantiers, que ce soit pour la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature des affaires civiles comme pour le nouveau répertoire général. Des discussions avec leurs représentants ont débuté pour tenter de les associer à ces réformes.

1.3. Statistique pénale

Le dispositif statistique en matière pénale est centré autour de quelques opérations importantes et anciennes : les cadres du parquet, le casier judiciaire et le répertoire de l'instruction. Ces outils évoluent en fonction des nouvelles dispositions législatives et ont été automatisés au maximum de ce que permettaient les chaînes pénales.

Parallèlement à la maintenance de ces outils, a été conçu, développé et mis en place un prototype d'infocentre pénal pour alimenter les tableaux de suivi de politique pénale (orientations données par les parquets aux affaires reçues, analyse de la délinquance transmise au parquet par origine de signalement et nature d'affaires). Ce prototype, opérationnel depuis 2002, est circonscrit aux 7 parquets parisiens et couvre fin 2003 l'activité du parquet. Il doit s'étendre en 2004 à l'activité du tribunal correctionnel et à celle du bureau de l'exécution des peines.

Un vaste chantier de refonte des applications pénales dans les TGI non parisiens permettant de disposer, à terme, d'outils infocentre, a démarré en 2001. Cette nouvelle application nous offrira des possibilités nouvelles, en particulier dans deux domaines majeurs : le rapprochement des statistiques Police/Gendarmerie/Justice d'une part, le suivi longitudinal des affaires et des personnes d'autre part. Il permettra aussi de disposer, en matière pénale, de la plupart des indicateurs de qualité et d'efficacité demandés par le LOLF. La statistique y est présente comme maîtrise d'ouvrage associée. Le planning prévoit une mise en production à partir de 2006.

Les différentes associations de contrôle judiciaire ou de médiation pénale ont vu leur rôle s'accroître avec les dernières lois. Un important travail a été entrepris par la Chancellerie pour le recueil d'informations nécessaires à l'évaluation de leur action et à la préparation de leur budget de fonctionnement conformément aux préconisations de LOLF. La sous-direction de la statistique, chargée du recueil des données statistiques concernant ces associations, est très impliquée dans ce chantier qui devrait aboutir en 2005 sur les statistiques d'activité 2004.

1.4. Statistique pénitentiaire

Parallèlement à ces chantiers, la Direction de l'Administration pénitentiaire a lancé deux importants projets : l'un concernant la gestion des établissements pénitentiaires, l'autre concernant la gestion de l'application des peines.

Ces deux projets seront dotés d'infocentres nationaux qui permettront aux différents utilisateurs de la Chancellerie et des établissements pénitentiaires d'accéder facilement à une information beaucoup plus riche que celle disponible auparavant. La mise à disposition de ces nouveaux outils statistiques est prévue pour 2004-2005.

1.6 Accès au droit et aide aux victimes

Toutes les associations d'aide aux victimes disposent désormais d'un logiciel de gestion qui, en sous produit, alimente le dispositif statistique de la Chancellerie. Le Conseil de la statistique du 2 octobre 2003 a acté le principe de remontées de données individuelles en lieu et place de compteurs. Ceci afin d'en améliorer la qualité en permettant de renforcer les contrôles et d'en enrichir le contenu, actuellement limité à quelques compteurs pré-définis. Les premières remontées « nouvelle formule » sont prévues pour 2005 sur l'activité de 2004.

Les maisons de justice et du droit occupent une place tout à fait particulière au sein du ministère de la justice. Souhaitées pour rapprocher le citoyen de la justice, elles recouvrent des activités dont il est difficile actuellement de mesurer la diversité et l'ampleur. Le Conseil de la statistique a souhaité que soit construit un dispositif statistique solide et en a délégué la mise en place conjointement au service d'accès au droit et à la sous direction de la statistique. L'année 2005 sera consacrée au déploiement d'un logiciel de gestion qui intègrera en sous-produit, un module statistique.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Les enquêtes nouvelles

Deux enquêtes nouvelles sont prévues pour 2005 :

- les enquêtes auprès des justiciables ;
- l'enquête « panel des mineurs ».

Elles ont reçu un avis d'opportunité favorable de la formation démographie-conditions de vie le 25 mai 2004.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés en 2005

Statistique des mineurs

Exploitation des tableaux de bord mineurs

Premières exploitations du panel des mineurs limité aux trajectoires judiciaires

Statistique civile

Mise en place du nouveau répertoire général civil dans les CA et les TI

Mise en place d'un infocentre civil alimenté par les tableaux de bord

Statistique pénale

Enrichissement du prototype de l'infocentre national sur la traçabilité des affaires et des personnes

Enrichissement de l'information en provenance des associations de contrôle judiciaire et de médiation pénale.

Statistique pénitentiaire

Développement d'un infocentre national sur l'application des peines

Exploitation statistique de l'infocentre issu des établissements pénitentiaires

Accès au droit et aides aux victimes

Développement d'un logiciel de gestion pour les Maisons de Justice et du droit

Enrichissement de l'information en provenance des associations d'aide aux victimes

3. Opérations répétitives

La liste des opérations statistiques permanentes conduites au ministère de la Justice est la suivante :

Direction des Affaires Civiles et du Sceau
Statistiques sur la profession d'avocat

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- 1 Gestion Automatisée des Mesures Éducatives
- 2 Statistiques du secteur associatif habilité

Direction de l'Administration Pénitentiaire

- 1 Statistique mensuelle de la population pénitentiaire à partir du Fichier National des Détenus*
- 2 Statistique d'activité des Juges d'application des peines et des services de probation et d'insertion professionnelle*

Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (S/D SED)

Dispositifs civils

- 1 Répertoire général civil : affaires détaillées, registres et cadres
- 2 Tableaux de bord et suivi détaillé des affaires civiles des cours d'appel*
- 2 Répertoire des tribunaux de commerce : affaires détaillées, registres
- 3 TASS, tribunaux, et cours régionales des pensions
- 4 Acquisitions de la nationalité française
- 5 Conciliateurs de Justice*
- 6 Enquêtes sur les associations de médiation civile

Dispositifs pénaux

- 6 Cadres du Parquet
- 7 Prototype d'infocentre national*
- 8 Casier Judiciaire National
- 9 Répertoire de l'instruction*
- 10 Activité des Juges d'Application des Peines*
- 11 Activité des associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire*
- 12 Fichier National des Détenus*

Autres dispositifs permanents

- 13 Répertoire de l'Aide Juridictionnelle
- 14 Tableaux de bord mineurs*

Les opérations signalées par un * sont celles qui auront bénéficié d'améliorations importantes au titre de la réforme en cours.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le Ministère de la justice

5. Aspects particuliers du programme 2005

Sans objet en ce qui concerne le Ministère de la justice

6. Liste des publications

6.1. Direction de la Protection Judiciaire et de Jeunesse

Bilans statistiques annuels de l'activité des établissements du secteur public et des établissements et services du secteur habilité justice.

6.2. Direction de l'Administration Pénitentiaire

- Statistique mensuelle de la population détenue
- Statistique trimestrielle de la population détenue
- Chiffres-clés de l'administration pénitentiaire
- Rapport annuel de l'administration pénitentiaire (et ses "tirés à part")
- Cahiers de démographie pénitentiaire :
- "Travaux et documents"

6.3. Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (S/D SED)

Parus ou à paraître en 2003 et 2004

Publications nationales :

- Chiffres-clés de la Justice (données 2002)
- Annuaire statistique de la Justice 1997-2001

Infostat Justice :

- Trois années d'application du pacte civil de solidarité
- Les acquisitions de nationalité française en 2001
- Les coût des expertises judiciaires civiles
- Les admissions à l'aide juridictionnelle en 2002
- Les condamnés de 2001 en état de récidive
- L'activité des juridictions commerciales en 2002
- La sanction des comportements dangereux en 2001
- La durée des affaires civiles dans les TGI en 2001

Etudes & Statistiques Justice :

- L'évolution des contentieux traités par les juridictions civiles du premier degré
- Les acquisitions de nationalité française en 2001

Diffusion interne

- Données Locales - L'activité judiciaire en 2004
- Données Locales - L'activité commerciale en 2004
- Données Locales - L'aide juridictionnelle en 2004
- Données Locales - Les condamnations en 2004
- Données Locales - Les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire en 2004
- Données Locales - L'activité judiciaire pénale en 2004

Études :

- La récidive des mineurs condamnés
- Le coût des expertises judiciaires, enquêtes sociales et médiation familiale
- Mineurs et jeunes majeurs – infractions et sanctions
- La durée des expertises judiciaires civiles
- Le traitement des affaires de vol par les 7 parquets d'Ile de France
- L'activité des maisons de justice et du droit
- Les condamnations en 2002

A paraître en 2004

Publications nationales

- Chiffres-clés de la Justice (données 2003)
- Annuaire statistique de la Justice 1998-2002

Infostat Justice

- La profession d'avocat
- Les homologations de changement de régime matrimonial
- L'orientation des affaires pénales en Ile de France
- La justice des mineurs
- La protection des majeurs
- Les prestations compensatoires
- L'exécution des peines
- L'exercice de l'autorité parentale
- L'activité judiciaire en 2003
- Les associations concourant à la Justice
- Les conciliateurs

Diffusion interne

- Données Locales - L'activité judiciaire en 2003
- Données Locales - L'activité commerciale en 2003
- Données Locales - L'aide juridictionnelle en 2003
- Données Locales - Les associations d'aide aux victimes et de contrôle judiciaire en 2003
- Données Locales - Les condamnations en 2003
- L'activité judiciaire pénale en 2003

Études :

- La résidence en alternée des enfants de parents séparés
- Les acquisitions de la nationalité française en 2002
- L'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou d'enfants naturels
- L'exécution des peines
- Profil socio-démographique et parcours judiciaire des femmes détenues
- Parcours judiciaire des condamnés récidivistes
- Évolution démographique et pénale des personnes détenues de 1993 à 2002
- Les prestations compensatoires
- Associations de médiation familiale et lieux de rencontre parents/enfants

7. Suivi des orientations à moyen terme 1999-2003

Les orientations globales des travaux statistiques engagés par la sous-direction telles que décrites dans la note du 27 mars 2003 demeurent valides.

Sous l'effet de la pression de la demande politique et de la mise en place de la LOLF, la mise en place d'indicateurs LOLF ainsi que la mise à disposition rapide d'indicateurs d'activité à des fins de pilotage a été accélérée.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Système d'enquêtes auprès des justiciables	SDSED	Étude préalable en 2004, initialisation en 2005 ou 2006.	Éléments complémentaires pour l'application de la LOLF	En cours
Panel des mineurs suivis en justice	SDSED	Généralisation en 2005-2006	Trajectoires judiciaires + données socio-démographiques	En cours

Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2005
présentés à d'autres formations du CNIS

(Pour information)

	page
Formation Éducation, formation	43
Formation Emploi, revenus	45
Formation Santé, protection sociale	48

Formation Éducation, formation

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP)
Sous-direction des études statistiques (SDES)**

- Travaux nouveaux pour 2005 :

Mise en place d'une base nationale des identifiants élèves-étudiants

Cette base permettra d'attribuer un numéro (INE=Identifiant national élève) à un élève nouvellement inscrit dans le système éducatif et de retrouver ce numéro tout au long de sa carrière scolaire, en cas de besoin (notamment lors de la mobilité vers l'apprentissage, l'enseignement agricole, l'enseignement supérieur, ...) . Ce numéro servira à améliorer la gestion du système éducatif (élimination des doubles inscriptions, ...) et sera inclus, sous une forme cryptée, dans les fichiers à finalité statistique pour permettre l'étude de trajectoires d'élèves.

Une première expérimentation sera faite fin 2004 et le système devrait être opérationnel à la rentrée 2005 pour accompagner la première phase du projet « SI du 1^{er} degré ».

Système d'information du 1^{er} degré

Ce système gèrera des informations individuelles sur les élèves, des informations sur les divers intervenants et des informations générales sur l'école. Il sera partagé (avec des droits d'accès différenciés) par les directeurs d'école, les inspecteurs et les collectivités territoriales concernées.

Une première expérimentation « à blanc » sera faite fin 2004, et le système devra démarrer, au moins pour la partie « élèves » à la rentrée 2005. Malgré les difficultés prévisibles de mise en place, on sera alors en route vers une amélioration importante de l'information statistique sur le 1^{er} degré. Actuellement nous n'avons que quelques tableaux par écoles (enquête 19), et les remontées sont très incomplètes depuis 2000 en raison d'une grève administrative des directeurs d'école.

PIRLS Évaluation des élèves du primaire en lecture et « littéracie » et PISA (Test de compétences des enfants de 15 ans)

Des enquêtes périodiques sont menées dans le cadre du programme PIRLS (progress international reading literacy study) et PISA de l'OCDE. Ces enquêtes seront exécutées en 2006 mais préparées par des expérimentations en 2005 .

- Opérations répétitives :

Thème 5 : vie scolaire et universitaire, examens, diplômes et bourses

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 4 Les résultats aux examens des enseignements technologiques et professionnel
- 61 Les résultats aux examens du Brevet (*enquête rapide sur les résultats agrégés par département*)
- 59 Les résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel : (*enquête rapide sur les résultats agrégés par académie*)
- 60 Les résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel : (*résultats et notes au niveau individuel*)
- 60bis Les résultats du diplôme national brevet (*résultats et notes au niveau individuel*)
- 55 Les élèves et étudiants boursiers des établissements d'enseignement supérieur
- 62 La validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel et technologique
- 76 Les phénomènes de violence dans les établissements du second degré et les circonscriptions du premier degré
- 77 L'absentéisme scolaire

Thème 7 : insertion, liaison formation-emploi

Collecte par questionnaire

- 74 L'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement scolaire
- 75 L'insertion professionnelle des jeunes sortis d'apprentissage

Thème 8 : Évaluation des acquis des élèves et des jeunes

- Évaluation nationale diagnostique à l'entrée en CE2
- Évaluation nationale diagnostique à l'entrée en 6^{ème}
- Évaluation bilan en fin d'école primaire
- Évaluation bilan en fin de collège
- Évaluation des acquis fondamentaux de la langue française (journée « Appel Préparation Défense »)

Formation Emploi, revenus

ANPE - Agence nationale pour l'emploi

En 2005 la production d'information statistique récurrente devrait comprendre le développement de " portraits statistiques " par catégories de publics de demandeurs d'emploi (chômeurs de longue durée, Rmistes, jeunes.)

CEREP - Département des entrées dans la vie active (DEVA)

Ré-interrogation de la Génération 1998

Une troisième interrogation de la génération 1998 (sept ans après leur sortie de formation initiale) aura lieu en 2005. On prolongera le questionnement sur le parcours professionnel avec un remplissage du calendrier professionnel sur la période 2003-2005 et un détail sur les séquences d'emploi ou de non emploi. La deuxième interrogation avait cherché à approfondir trois thèmes : l'intégration en entreprise (intensité et forme des liens à l'entreprise et à l'emploi des jeunes), la mobilité intra-entreprise, les processus d' « exclusion de l'emploi ». La troisième interrogation portera plus spécifiquement sur plusieurs dimensions des débuts de carrière professionnelle et de la mobilité.

L'exploitation de cette nouvelle interrogation aura lieu en 2005-2006.

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

- Sous direction Emploi et Marché du Travail

Elle traite des domaines de l'emploi, du chômage, des métiers et des qualifications, et des personnes handicapées.

Plusieurs innovations ou améliorations sont inscrites pour 2005 :

- Dans le champ des métiers et des qualifications : le résultat du passage à la nouvelle PCS sera expertisé dans les sources DOETH, DMMO et les DADS. De la même manière, les PCS dans l'enquête emploi en continu donneront lieu à expertise et à publication. Les publications par métier se feront dans les nouvelles FAP. Elles seront enrichies par l'exploitation de l'enquête FQP, et si possible de l'enquête Familles-Employeurs.
- Le suivi des tensions de recrutement devrait pouvoir être enrichi par l'utilisation , retardée, des résultats de la question « emplois vacants » de l'enquête ACEMO.
- On continuera de progresser dans la couverture du thème des travailleurs handicapés, en projetant une enquête adossée au dispositif ACEMO auprès des petites entreprises.

Plusieurs investigations lancées en 2004 pour enrichir notre perception de la réalité de l'emploi, et en particulier dans la logique d'une meilleure connaissance des trajectoires individuelles, devraient aboutir en 2005.

Dans la suite des premiers travaux menés par la sous direction sur le thème de l'immigration, on participera à la rénovation de l'informatisation de la collecte des demandes d'autorisation de travail, ce qui nous permettra à terme de disposer d'une connaissance et d'un suivi régulier de la demande de travail des entreprises en main d'œuvre étrangère.

- Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

La sous-direction continuera à suivre les divers dispositifs de la politique d'emploi et de formation professionnelle et participera à l'élaboration du système d'information relatif aux nouveaux dispositifs. Les mesures publiques de politique d'emploi et de formation font l'objet de remontées statistiques mensuelles (tableau de bord) et de publications annuelles portant sur les caractéristiques des bénéficiaires, des utilisateurs et des mesures. Les remontées en 2005 concerneront les mesures maintenues et les nouvelles mesures mises en place dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale : contrat initiative emploi, soutien à l'emploi des jeunes en entreprise, contrat de professionnalisation, contrat emploi solidarité puis contrat d'accompagnement vers l'emploi, RMA marchand, contrat d'avenir, ACCRE (aide à la création d'entreprise), CIVIS accompagnement, emplois familiaux, entreprise d'insertion, association intermédiaire, entreprise de travail temporaire d'insertion, exonérations de charges zonées.

- Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »

Les priorités de la sous-direction pour 2005 en matière statistique seront les suivantes :

- poursuite des travaux liés à la refonte ACEMO ;
- études sur les politiques salariales des entreprises ;
- amélioration des données sur la santé et la sécurité au travail ;
- amélioration des données concernant les relations professionnelles.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) **Département de l'emploi et des revenus d'activité**

L'enquête sur l'**information et la vie quotidienne** (IVQ) aura lieu fin 2004 et ses résultats feront l'objet d'analyses et de publications en 2005. L'enquête prend une forme stable et est réalisée sur un échantillon conséquent : elle fait suite à une enquête méthodologique en 2002 ayant montré qu'il était possible d'obtenir de bonnes mesures du nombre des personnes en difficulté face à la lecture et l'écriture à partir d'un tel protocole.

Parmi les systèmes statistiques de synthèse construits à partir de l'enquête emploi, les **bilans formation-emploi**, réalisés en partenariat, principalement avec le CEREQ, la DPD et maintenant la DARES, occupent une place privilégiée. Un bilan formation emploi (réalisé pour la dernière fois à partir des enquêtes emploi annuelles) sera publié sous forme d'un dossier spécial d'Économie et Statistique fin 2004. Son pilotage a été pris en charge par le pôle diplômes et spécialités de formation de la DR de PACA.

L'étude des **revenus des travailleurs indépendants et employeurs** privilégie désormais les sources fiscales depuis l'expertise, achevée en 2000 des fichiers des BIC/BNC par rapport aux EAE. Elle a mobilisé également depuis 2001 les fichiers des enquêtes revenus fiscaux et des DADS, permettant notamment d'élargir l'analyse à de nouvelles catégories (dirigeants salariés) et d'étudier les revenus des non-salariés pris dans leur ensemble. Les travaux de valorisation de ces sources seront poursuivis.

En 2005, la constitution de la base de données ETI sur les travailleurs indépendants à partir d'une source ACOSS devrait voir le jour. Elle permettrait d'enrichir notablement la connaissance des revenus des non salariés.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) **Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages** **Division Revenus et patrimoine des ménages**

Le projet européen Silc (Statistics on Income and Living Conditions), en français SRCV (Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie), a démarré en 2004 avec une première enquête transversale ERCV (Enquêtes sur les Ressources et les Conditions de Vie). Le fichier des indicateurs issus de cette enquête devra être fourni en octobre 2005 à Eurostat. Par ailleurs, le projet se poursuivra en 2005 avec une nouvelle enquête ERCV, constituée d'un nouvel échantillon et, cette fois, d'une partie des ménages déjà interrogés lors de la première enquête transversale de 2004. Ces enquêtes viendront alimenter le panel PRCV (Panel sur les Ressources et les Conditions de Vie).

L'enquête Revenus fiscaux, issue d'un appariement réalisé chaque année entre les enquêtes Emploi et les déclarations fiscales, sera réalisée pour la première fois en 2004 à partir de l'enquête Emploi en continu. Les premiers résultats devraient être disponibles début 2005.

Formation Santé, protection sociale

CNAF - Caisse nationale des allocations familiales

- Opérations nouvelles :

Sont prévues sur 2004/2005 des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires de la PAJE ainsi que des bénéficiaires du RMI/RMA (en coopération avec la DREES).

La Conférence de la Famille 2004 devrait porter sur le thème de l'adolescence. Des travaux d'études et d'analyse découleront de cette conférence, qui pourront se poursuivre jusqu'en 2005.

Les travaux relatifs à l'évaluation de la décentralisation du RMI et la mise en place du RMA devraient aboutir en 2005.

La Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche a par ailleurs décidé de se doter d'un panel d'allocataires des Caisses d'Allocations familiales. Celui-ci devrait permettre un suivi sur longue période des bénéficiaires de prestations sociales, notamment des titulaires de minima sociaux.

- Opérations répétitives :

SOURCE	PÉRIODICITÉ	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Fichier des allocataires :</i> Bénéficiaires des prestations légales Bénéficiaires du RMI Bénéficiaires des prestations logement 	Juin – décembre Juin – décembre Juin – décembre	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Statistiques financières d'Action Sociale</i> 	Décembre	Montée en charge Aides individuelles uniquement
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Bénéficiaires de l'aide au foyer</i> 	Décembre	Enquête interne auprès des travailleurs sociaux des CAF
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Bénéficiaires de l'Allocation de Logement Temporaire</i> 	Septembre	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Échantillon national des allocataires</i> 	Annuel	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Statistiques Formation professionnelle allocataires</i> 	Décembre	Exploitation déclaration fiscale 2483

CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse

- Direction de l'actuariat statistique :

Pour répondre aux demandes d'expertise sur les retraites et la réforme des retraites en provenance du Conseil d'Administration, des autorités de tutelle, du COR et autres organismes, la CNAV développe, actualise et améliore ses outils de projection à moyen et long termes : modèle classique de projections des pensions, modèle CALEPSI sur l'évolution de la pension moyenne suivant les modalités d'indexation des charges, modèle flux-stock, modèle de microsimulation. De nouvelles projections seront élaborées en 2005 à partir de données nouvelles du système d'information : échantillon des référentiels nationaux et du SNSP de mai 2002, projections Insee à partir du recensement 1999 sur la population totale et nouvelles projections de population active détaillées, nouvelles hypothèses de comportement.

Des études sur les nouveaux retraités (fichiers flux comprenant les carrières) permettront d'évaluer l'impact du changement de la législation vieillesse. Les évaluations de mesures seront effectuées en flux et en projection.

Le modèle de microsimulation du Régime Général devrait être en production en 2005. L'étude sur les typologies des carrières des assurés devrait être utilisée pour éclairer l'échantillon de la pension moyenne.

- Direction des recherches sur le vieillissement :

En 2005, les principaux travaux statistiques porteront sur l'approfondissement de l'analyse des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur le vieillissement des immigrés.

Cette enquête, initiée par la CNAV et réalisée en collaboration avec l'INSEE dans le cadre d'un partenariat institutionnel élargi, porte sur un échantillon de plus de 6 000 personnes âgées de 45 à 70 ans, nées non française hors de France et résidant en ménage ordinaire. Les premières exploitations sont intervenues en 2004.

Par ailleurs des analyses secondaires seront menées à partir de l'exploitation du fichier de l'enquête HID dans le cadre notamment de l'analyse des besoins des populations âgées fragiles et des politiques à mettre en œuvre.

Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)

Le projet SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) déjà présenté au CNIS devrait se poursuivre en 2005. Il a pour objectif d'étudier les comportements et les conditions de vie des personnes âgées, en particulier les interactions entre facteurs économiques, physiologiques, psychologiques et sociaux.

Ministère de la santé et de la protection sociale

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

La DREES poursuivra en 2005 le développement d'un programme statistique selon trois axes :

1.1. Le développement d'observations sur les populations.

En ce qui concerne l'état de santé des populations, *l'enquête décennale santé*, préparée avec de nombreux partenaires dont l'INSEE, l'INSERM et le CREDES, a été réalisée et fait l'objet d'un programme d'analyse établi par le comité d'exploitation qui se poursuivra en 2005. Parallèlement, de premiers échanges ont eu lieu sur les perspectives de mise en place des enquêtes ultérieures dans un cadre **européen**. Ceux-ci alimenteront les réflexions d'un groupe à mettre prochainement en place dans le cadre du CNIS.

Par ailleurs on poursuivra *l'enquête en milieu scolaire*, mise en place avec le ministère de l'Éducation nationale sur les trois classes d'âges concernées par les bilans de santé, en veillant à préserver le dispositif en l'adaptant aux hypothèses de décentralisation de l'organisation des bilans. La remontée des **certificats de santé des jeunes enfants** (à 8 jours, 9 mois et 24 mois) sera parallèlement renouvelée avec la mise en place de remontées individuelles sur échantillon.

En partenariat avec la DARES et l'INSEE, la DREES a confié au Centre d'étude de l'emploi une étude préalable au développement d'un dispositif statistique destiné à mesurer les liens entre les itinéraires professionnels, les conditions de travail et l'état de santé des personnes. Celle-ci conclut tout d'abord à la nécessité d'analyses de sources existantes et à l'aménagement de certaines d'entre elles. Ces travaux ont été réalisés. Enfin, l'étude aboutit à la proposition d'une enquête nouvelle préparée en 2004 pour une réalisation en 2006.

Par ailleurs, une enquête en population générale sur les phénomènes de violence ressentis et leur implication notamment en matière de santé, préparée en collaboration avec l'INSEE, sera réalisée en octobre 2005.

Afin de développer la connaissance des **clientèles** du système de soins, l'effort sera poursuivi en direction des usagers ; il est prévu de réaliser une enquête auprès des usagères des maternités en 2005. En outre, le **chaînage** mis en œuvre dans le cadre du **PMSI**, à la fois dans les établissements hospitaliers publics et privés, devrait permettre des approches nouvelles qui se réfèrent plus directement aux personnes prises en charge.

Dans le **domaine social**, l'enquête **EHPA** refondue a été réalisée en 2004, elle comprenait un volet clientèle complémentaire sur les pathologies d'un échantillon de résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les premiers résultats seront publiés fin 2004 et l'analyse se poursuivra en 2005.

L'enquête sur le **devenir des enfants handicapés** sera réalisée fin 2004 et ses résultats disponibles en 2005. L'objectif principal de cette enquête est de fournir une meilleure connaissance du parcours des enfants au sein des différents systèmes de prise en charge en étudiant notamment ces parcours au vu des caractéristiques individuelles et familiales des enfants et de leur évolution.

En ce qui concerne les **retraites**, la collecte d'un **échantillon inter régimes de cotisants** est en cours d'achèvement. Ces informations, disponibles fin 2004, donneront lieu, dans un premier temps, à des études décrivant les droits acquis par les actifs des différentes générations, dans l'ensemble des régimes de retraite auxquels ils auront cotisé et les modes d'acquisition de ces droits. Dans un deuxième temps, des projections basées sur les informations individuelles permettront d'estimer les futurs droits à la retraite et les âges probables de liquidation ; elles seront disponibles au 1^{er} semestre 2005.

En ce qui concerne les **minima sociaux**, 2003 a été consacré à la mise en place du deuxième recueil de données administratives relatives à un **échantillon inter régime d'allocataires** permettant l'analyse des cumuls d'allocations (AAH, API, RMI l'ASS) ou des passages de l'un à l'autre. Une enquête y a été associée en 2003, auprès de 5 000 allocataires de minima sociaux et centrée sur leur condition de vie et d'insertion sociale. Elle sera complétée par une analyse « lexicale » des questions portant sur leur vision de l'avenir, ainsi que par des monographies qualitatives. Elle fera l'objet de publications fin 2004.

L'année 2004 permettra de disposer d'un ensemble d'analyses issues de l'enquête auprès des **bénéficiaires de l'APA**.

Sur la question de **l'accueil des étrangers dans les dispositifs d'hébergement**, des travaux qualitatifs autour de trois points : analyse du système d'accueil local en terme de politique de fonctionnement et de gestion des flux et des stocks ; appréhension des populations elles-mêmes en terme de profils, de trajectoires et d'accès aux droits ; analyse des comportements des professionnels et de leurs positionnements dans chacun des dispositifs d'accueil sont maintenant disponibles. Des travaux préparatoires à une enquête statistique auprès des populations de demandeurs d'asile et réfugiés prises en charge dans l'ensemble des dispositifs d'hébergement afin notamment de connaître les trajectoires de ces populations -trajectoires migratoires avant leur arrivée en France, mais également trajectoires sur le territoire depuis l'arrivée-, les modes de prises en charge auxquels elles accèdent, seront lancés fin 2004.

1.2. Une consolidation de la connaissance de l'offre institutionnelle et des services proposés.

Le chantier relatif à **l'assurance maladie complémentaire** concernant tous les offreurs (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances) dans la perspective de connaître notamment les produits offerts et la clientèle visée se poursuit. En 2004, les enquêtes statistiques sur les mutuelles et les institutions de prévoyance seront renouvelées et l'enquête auprès des sociétés d'assurance réalisée.

Par ailleurs, le nouveau bordereau relatif à l'aide sociale **facultative** mise en œuvre par les départements au-delà des prestations légales de l'enquête annuelle **aide sociale** sera recueilli pour la première fois en 2004 sur l'exercice 2003. Il consiste en la description de cinq dispositifs considérés comme les plus importants par les départements : catégorie de population concernée, montants des dépenses, nombre de bénéficiaires. Les résultats seront publiés début 2005.

Dans le **domaine social**, l'enquête sur les établissements sociaux accueillant des personnes en difficulté (ES) a été préparée en 2004 pour un recueil sur le terrain début 2005. Enfin une réflexion a été menée en 2004 afin de pérenniser le dispositif d'enquêtes auprès des établissements et des services, incluant les différents volets, structures et usagers. La mise en place d'un dispositif de suivi statistique régulier des professions du social est également étudiée au cours de l'année 2004.

1.3. Le développement d'un ensemble d'opérations concourant à l'évaluation des politiques publiques, en particulier sur :

- Sur la mise en place **du RMI et du RMA**, dans le cadre de la décentralisation, un dispositif d'ensemble a été mis en place de façon coordonnée avec la DARES, CNAF et l'ADF.
- Une enquête relative **au congé de paternité et de maternité**, réalisée en 2004 qui permettra à la fois d'apporter des éléments évaluatifs sur le nouveau dispositif et disposer d'information de cadrage sur l'utilisation du congé de maternité.
- Le cadre juridique pour le recueil d'informations sur les personnes handicapées accueillies et prises en charge dans le cadre de la décentralisation des activités des CDES et des COTOREP est en préparation dans la perspective de l'évaluation des conséquences de la réforme.
- Enfin les outils développés sur les retraites (EIR et EIC) seront mis à contribution pour des approches évaluatives de la **réforme des retraites**.